

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

Union - Discipline - Travail



Ministère de l'Environnement,
du Développement Durable,
et de la Transition Ecologique



Rapport



TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES.....	4
INTRODUCTION.....	5
I- ACTIVITES PREPARATOIRES.....	6
I.1. Réunions préparatoires des différents groupes régionaux de négociations.....	6
I.2. Atelier préparatoire des négociateurs francophones et des acteurs non étatiques	6
II- DÉROULEMENT DE LA COP29.....	10
II.1. Cérémonie d'ouverture	10
II.2. Cérémonie d'ouverture du sommet des Chefs d'Etats.....	11
II.2.1. Événements de haut niveau.....	12
II.2.2. Déclaration de la Côte d'Ivoire.....	13
II.3. Négociations	14
II.3.1. Financement	14
II.3.2. Atténuation	15
II.3.3. Bilan Mondial	16
II.3.4. Adaptation	16
II.3.5. Pertes et préjudices :.....	16
II.3.6. Transfert de technologie	17
II.3.7. Transition juste	18
II.3.8. Genre et égalités des sexes.....	18
II.3.9. Renforcement de capacités.....	18
II.3.10. Mécanismes de Développement Propre (MDP) & Article 6 de l'Accord de Paris	19
II.3.11. Transparence	19
II.3.12. Agriculture.....	20
II.3.13. Action pour l'Autonomisation Climatique (ACE)	20
II.3.14. Mesures de riposte	20
II.4. Réunions parallèles ou side events.....	20
II.4.1. Activités des acteurs du Secteur Public	21
II.4.1.1. Activités des institutions	21
II.4.1.1.1. Activités de la Présidence.....	21
II.4.1.1.2. Activités de l'Assemblée Nationale	21
II.4.1.1.3. Activités du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)	26
II.4.1.2. Activités des Ministères	28
II.4.1.3. Activités des Collectivités Territoriales.....	46
II.4.2. Activités des acteurs du secteur privé	49

II.4.3. Activités des acteurs de la société civile	53
II.4.4. Activités des acteurs des Partenaires Techniques et Financiers.....	64
II.5. Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE)	69
II.6. Plénière de clôture de la COP29	70
III. FEUILLE DE ROUTE POUR LA COP30	71
CONCLUSION.....	72
ANNEXE : Liste de personnes accréditées par la Côte d'Ivoire.....	73

ACRONYMES

ADP	: Plate-Forme de Durban
AFD	: Agence Française de Développement
AMCEN	African Ministerial Conference on the Environment
AN-MDP	: Autorité Nationale du Mécanisme pour un Développement Propre
CCAC	: Coalition sur le Climat et l’Air Pur
CCNUCC	: Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
COP	Conférence des Parties
CRTC	: Centre et Réseau Technologies Climatiques
CTCN	: Climate Technology Centre and Network
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FCPF	: Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FEM	: Fonds pour l’Environnement Mondial
FVC	: Fonds vert pour le climat
GES	: Gaz à effet de serre
GIEC	: Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'évolution du climat
MINEDD	: Ministère de l’Environnement, du Développement Durable et de la Transition
TE	: Écologique
MNV	: Mesure, Notification la Vérification
ONU	: Organisation des Nations Unies
PAN	Plan National d'Adaptation
PMA	: Pays Moins Avancés
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
RE5	: Cinquième rapport d'évaluation
REDD+	: Réduction des Émissions de gaz à effet de serre dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts
RPP	: Rédaction du Plan de Préparation à la REDD+
SBI	: Organe Subsidaire de Mise en œuvre
SBSTA	: Organe Subsidaire de Conseil Scientifique et Technologique
UE	: Union Européenne
URCE	: Unité de Réduction Certifiée des Émissions
WIM	: Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices associés aux incidences des changements climatiques

INTRODUCTION

La conférence des parties (COP) sur les changements climatiques de 2024 représente une étape clé des négociations climatiques internationales sous la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Elle arrive dans un contexte où les pays sont de plus en plus sous pression pour renforcer leurs engagements de réduction des émissions des gaz à effet de serre afin de limiter le réchauffement climatique à 1,5°C, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris

La conférence s'est tenue à Bakou, en Azerbaïdjan, du 11 au 22 novembre 2024. Tous les organes directeurs et subsidiaires se sont réunis au cours de cette conférence, pour la 29^{ème} session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 29), la 19^{ème} session de la Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP 19), la 6^{ème} Conférence des Parties siégeant en tant que Réunion des Parties à l'Accord de Paris (CMA 6), et la 61^{ème} session de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI 61) et de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA 61).

L'objectif de cette conférence est d'accélérer l'action climatique mondiale pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, en particulier limiter le réchauffement à 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. De manière spécifique, il s'est agi de :

- Encourager les pays à réviser et à renforcer leurs Contributions Déterminées au niveau National (CDN), surtout en vue de réduire l'écart persistant entre les engagements actuels et les réductions nécessaires pour atteindre l'objectif de 1,5°C ;
- Assurer des ressources financières adéquates pour les pays en développement, en particulier pour l'adaptation, le renforcement des capacités et le financement des pertes et préjudices causés par les impacts climatiques ;
- Mettre l'accent sur une transition énergétique rapide vers des sources d'énergie propres, tout en favorisant des solutions qui protègent les moyens de subsistance et créent des emplois verts.
- Garantir une approche inclusive et équitable en matière de genre, en intégrant les perspectives des groupes marginalisés dans toutes les actions climatiques ;
- Renforcer le cadre de transparence de l'Accord de Paris, pour suivre les progrès des engagements nationaux et assurer une responsabilité internationale.

Le Vice-Président, Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, a conduit la délégation de la Côte d'Ivoire de 197 personnes dont le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la transition Écologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, comme négociateur principal et le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur TCHAGBA Laurent. Cette Délégation était composée de représentants des structures suivantes :

- Institutions de la République : Présidence, Assemblée Nationale, Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel ;
- Ministères techniques et structures sous tutelle : Ministère chargé de l'environnement, des eaux et forêts, de l'énergie, de l'agriculture, de la construction, etc. ;
- Secteur privé : Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI), Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI), etc ;

- Collectivités territoriales : ARDCI et UVICOCI.
- Organisations de la Société Civile : ONG et médias.

La conférence s'est déroulée en différentes phases dont la cérémonie d'ouverture, le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les réunions de négociations, le segment de haut niveau et la cérémonie de clôture.

Ce rapport couvre, les principales phases de la conférence, en plus d'un historique du processus des négociations et les réunions auxquelles la délégation ivoirienne a pris part en marge de ladite conférence.

I- ACTIVITES PREPARATOIRES

I.1. Réunions préparatoires des différents groupes régionaux de négociations

Du 07 au 10 novembre 2024 à Bakou, en Azerbaïdjan, se sont tenues des réunions préparatoires des différents groupes régionaux de négociations. La Côte d'Ivoire, membre du Groupe Africain et du Groupe des 77 + la Chine, était représenté par des membres du Ministère en charge de l'Environnement dont Docteur ASSAMOI Éric-Michel, Point Focal de la CCNUCC, de Messieurs ANOMA Dadié, Conseiller Technique, KOUAMÉ Adjoumani Tehua, Directeur des Affaires Financières, KOUADIO Kumasi Philippe, Point Focal du Mécanisme Technologique Climatique et de la Transparence Climatique, ME Brice Axel, Chef de Service Administratif et Financier, GODI Armand, Chef de protocole et de Mesdames SASSO Klah Sidoine et de NKOUASSE Carole. Il s'agissait pour ces groupes d'harmoniser leurs positions avant d'aborder les séances de négociations proprement dites. Ainsi se sont réunis :



- Le Groupe Africain, du 07 au 08 novembre 2024 ;
- Le Groupe des 77 + la Chine, du 09 au 10 novembre 2024.

A cette occasion, le Groupe Africain a réaffirmé sa position sur des points de négociations. Il s'agit, principalement, d'établir un équilibre entre atténuation et adaptation, au lieu de se « focaliser sur l'établissement de rapports ». Concernant le financement, le groupe a souhaité l'octroi des ressources sous forme de subventions, pour éviter d'accroître le poids de la dette des pays en développement.

I.2. Atelier préparatoire des négociateurs francophones et des acteurs non étatiques

Un Atelier de renforcement des capacités et de discussions des points inscrits à l'ordre du jour de la COP29 a été organisé par l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) à l'Hôtel Qafqaz Baku City Hôtel & Résidences, 4 Tbilisi avenue, Baku 1122,

Azerbaïdjan. Cet atelier a permis de parcourir les enjeux des axes de négociation qui sont entre autres :

◆ **Atténuation et ambition**

- **Ambition collective et trajectoire des émissions** : Les pays doivent fixer des objectifs d'atténuation suffisamment ambitieux pour limiter le réchauffement global à 1,5 °C ou au moins bien en dessous de 2 °C, comme le prévoit l'Accord de Paris. Cela nécessite des objectifs de réduction drastiques des émissions de gaz à effet de serre (GES) mondiales d'ici 2030 et la neutralité carbone d'ici 2050 ;
- **Principe de "responsabilités communes mais différenciées"** : Les pays développés, responsables historiques de la majorité des émissions de GES, sont donc invités à jouer un rôle de premier plan en prenant des engagements d'atténuation plus ambitieux et en soutenant les pays en développement, à travers le financement et le transfert de technologies ;
- **Contributions Déterminées au niveau National (CDN)** : L'Accord de Paris prévoit un mécanisme de révision tous les cinq ans pour renforcer progressivement les engagements, mais l'augmentation de l'ambition reste un sujet de négociation.

◆ **Adaptation**

- **Financement de l'adaptation** : Les négociations cherchent à augmenter le financement public et privé pour l'adaptation, tout en s'assurant que les fonds sont accessibles, efficaces et dirigés vers les populations les plus à risque ;
- **Suivi, évaluation et transparence des mesures d'adaptation** : Les négociations tentent d'établir des indicateurs communs et des systèmes de transparence pour mieux mesurer l'impact des mesures d'adaptation, tout en respectant les contextes locaux ;
- **Développement d'un cadre mondial pour l'adaptation** : Les négociations visent à développer un cadre commun qui permette aux pays de fixer leurs propres objectifs d'adaptation tout en assurant la coordination et le suivi à l'échelle mondiale.

◆ **Coopération internationale sous l'Article 6 de l'Accord de Paris**

- Éviter que les mêmes réductions de GES soient comptabilisées par plusieurs pays est un défi majeur, nécessitant des règles strictes et un suivi transparent ;
- Garantir l'intégrité des réductions d'émissions de GES et leur compatibilité avec les objectifs de l'Accord de Paris, la gouvernance et la transparence ;
- Soutenir les mécanismes de marché et des projets non marchands pour renforcer le financement climatique et favoriser le développement durable dans les pays en développement.

◆ **Financements**

- Les pays développés ont promis de mobiliser 100 milliards de dollars par an d'ici 2020 pour aider les pays en développement à faire face au changement

climatique. Cet engagement, cependant, n'a pas encore été totalement respecté, et les discussions se poursuivent sur la façon de garantir que cette somme soit atteinte et maintenue jusqu'en 2025 ;

- De plus, il existe une demande pour augmenter cet engagement financier après 2025, afin de refléter l'ampleur des besoins croissants des pays en développement pour atteindre leurs objectifs climatiques.

◆ Technologies

- **Propriété intellectuelle et brevets** : Les pays en développement considèrent souvent que les restrictions liées aux brevets sur certaines technologies limitent leur capacité à accéder aux technologies nécessaires à la lutte contre le changement climatique. Les pays développés, en revanche, insistent sur le respect des droits de propriété intellectuelle pour stimuler l'innovation ;
- **Transfert de technologie** : Le transfert effectif des technologies des pays développés vers les pays en développement reste un enjeu central. Les pays en développement souhaitent un transfert facilité, qui ne soit pas uniquement commercial, mais qui inclut aussi une coopération technologique et la diffusion de savoir-faire ;
- **Suivi et évaluation des progrès** : Le manque de mécanismes clairs pour suivre les progrès réalisés dans le cadre du transfert de technologies est également une préoccupation. Les pays demandent plus de transparence et des rapports détaillés sur l'efficacité du mécanisme.

◆ Renforcement de capacités

- **Insuffisance des financements** : Le manque de ressources financières reste une contrainte pour les programmes de renforcement des capacités ;
- **Complexité du transfert technologique** : Des questions de propriété intellectuelle et de coûts limitent l'accès aux technologies climatiques avancées ;
- **Faible coordination et suivi** : Sans une meilleure harmonisation des initiatives et des indicateurs de performance, les résultats peuvent être sous-optimaux ;
- **Manque de personnel qualifié** : De nombreux pays en développement manquent de personnel qualifié pour diriger ces projets à grande échelle, créant une dépendance continue vis-à-vis des experts internationaux.

◆ Pertes et préjudices

- **Financement des pertes et préjudices** : La création du Fonds pour les pertes et préjudices a été adoptée lors de la COP27 (2022), mais sa mise en œuvre effective, les sources de financement et la gestion de ces fonds demeurent des points d'achoppement. Les pays développés, souvent perçus comme ayant une plus grande responsabilité dans le changement climatique, sont sollicités pour contribuer significativement à ce fonds ;
- **Responsabilité et justice climatique** : La question des pertes et préjudices est liée aux principes de responsabilité et d'équité : les pays en développement estiment que les pays développés, qui ont historiquement émis le plus de gaz

à effet de serre, devraient assumer une plus grande part de responsabilité en finançant les pertes et préjudices subis par les pays vulnérables ;

- **Cadre institutionnel pour les pertes et préjudices : le rôle du Mécanisme international de Varsovie** : Le Mécanisme international de Varsovie pour les pertes et préjudices (MIV) a été établi en 2013 pour aider à relever les défis liés aux P&P. Il vise à renforcer les connaissances, le soutien technique et les ressources pour gérer ces pertes. Les négociations portent donc sur le renforcement de ce mécanisme et son rôle dans la mise en œuvre de solutions concrètes.

◆ Agriculture

- Trouver des solutions adaptées aux petits agriculteurs, maintenir la productivité et s'adapter aux réalités économiques des pays, notamment des pays en développement ;
- Financer les pratiques d'adaptation et s'assurer que les technologies et les connaissances atteignent les agriculteurs, en particulier dans les régions les plus vulnérables.

◆ Transparence

- **Exigences de transparence pour tous les pays** : L'Accord de Paris introduit un cadre de transparence qui s'applique à tous les pays, tout en reconnaissant les capacités différenciées des États et en offrant une certaine flexibilité aux pays en développement ;
- **Suivi des actions et des soutiens** : Les pays devraient rendre compte non seulement de leurs actions d'atténuation, mais aussi des soutiens reçus et fournis ;
- **Conception des rapports et échéanciers** : Les négociations se sont également concentrées sur les formats et les calendriers de soumission des rapports. Le cadre de transparence renforcé impose à chaque pays de soumettre un rapport biennal de transparence ;
- **Mécanisme d'examen technique et évaluation multilatérale** : Les pays discutent sur les critères de cet examen et de la manière dont les pays en développement pourraient bénéficier d'une assistance supplémentaire en cas de difficultés pour répondre aux exigences de transparence.

◆ Transition juste :

- Assurer que les pays du Sud, souvent les plus affectés par le changement climatique et la transition, bénéficient d'un soutien technique et financier accru ;
- Inclure des entreprises et des investisseurs dans l'engagement pour une transition juste, en leur demandant de garantir le bien-être de leurs employés et de contribuer à des communautés locales durables.

◆ Action pour l'autonomisation Climatique (AAC) :

- Promouvoir l'éducation climatique dans les systèmes éducatifs, de la primaire à l'université, pour sensibiliser et informer les jeunes générations sur les causes, les impacts et les solutions au changement climatique ;
- Encourager des campagnes de sensibilisation et de communication pour que les citoyens soient mieux informés sur le changement climatique et sachent comment ils peuvent agir à leur niveau pour atténuer ses effets ;
- Offrir des formations spécifiques, particulièrement pour les professionnels et les décideurs, afin de renforcer les compétences et les connaissances dans des domaines liés au climat, comme les énergies renouvelables, l'adaptation et l'atténuation des risques ;
- Assurer que des informations précises et accessibles sur le changement climatique soient disponibles pour tous, en mettant l'accent sur la transparence et l'accès aux données ;
- Favoriser une plus grande implication des citoyens et des parties prenantes dans la prise de décisions climatiques, afin que les actions entreprises soient mieux adaptées aux besoins et réalités locales ;
- Encourager les échanges et la coopération internationale pour partager les connaissances, les pratiques efficaces et les ressources, afin de maximiser l'impact des initiatives de sensibilisation et de formation.

◆ Genres et Egalité des Sexe :

- **Reconnaissance des impacts différenciés du changement climatique selon le genre** : Les négociations visent donc à prendre en compte ces disparités, afin que les politiques climatiques ne renforcent pas les inégalités existantes mais contribuent plutôt à les réduire ;
- **Participation égale et leadership des femmes dans la gouvernance climatique** : Les négociations cherchent à renforcer le rôle des femmes dans les instances de gouvernance climatique et à garantir que leurs perspectives soient intégrées dans les politiques climatiques ;
- **Accès équitable aux ressources et au financement climatique** : Garantir que les mécanismes de financement soient inclusifs et qu'ils allouent des ressources aux projets qui prennent en compte les besoins spécifiques des femmes et des communautés vulnérables, comme les projets agricoles durables et les initiatives d'accès à l'énergie propre.

II- DÉROULEMENT DE LA COP29

II.1. Cérémonie d'ouverture

La Côte d'Ivoire a participé à la cérémonie d'ouverture de la COP 29 le 11 novembre 2024 avec une délégation conduite par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, avec à ses côtés le Ministre des Eaux et Forêts, Monsieur TCHAGBA Laurent, le Président de la COP15, Monsieur DONWAHI Alain-Richard et leurs collaborateurs.

Ainsi, la Conférence de Bakou sur les changements climatiques a démarré par les plénières d'ouverture de tous les organes et par une cérémonie d'ouverture de haut niveau. Les Parties ont adopté les ordres du jour et lancé tous les travaux de fond. Cette cérémonie d'ouverture a été marquée par les déclarations suivantes :

- Le président de la COP 29, Mukhtar BABAYEV, a souligné que la COP 29 était un « moment incontournable » et a appelé à la mise en place d'un nouvel objectif quantifié collectif juste et ambitieux, qui envoie un signal fort aux marchés financiers. Il a expliqué comment l'opérationnalisation des marchés du carbone dans le cadre de l'article 6 de l'Accord de Paris peut contribuer à réduire les coûts de mise en œuvre des Contributions Déterminées au niveau National (CDN). Il a en outre souligné que la prochaine série des CDN devrait être éclairée par les résultats du premier Bilan Mondial (BM), notamment en ce qui concerne la transition vers l'abandon des combustibles fossiles de manière juste et équitable, en tenant compte des circonstances, des voies et des approches nationales. En outre, il a rappelé que la COP 29 ne peut pas et ne doit pas rester silencieuse sur l'atténuation. Il a aussi souligné les appels à la mise en œuvre de programmes d'actions sur les réseaux énergétiques et les émissions de méthane provenant des déchets organiques. Et a ajouté que les parties doivent soumettre leurs premiers rapports biennaux de transparence (RBT) d'ici fin 2024 et mettre en place des plans nationaux d'adaptation d'ici 2025.
- Le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon STIELL, a souligné que le financement climatique n'est pas de la charité, mais qu'il est dans l'intérêt de toutes les parties. Chaque nation en paie le prix. Reconnaissant qu'une seule COP ne peut pas assurer la transformation complète nécessaire, il a souligné la nécessité d'accélérer la transition vers l'énergie propre et la résilience climatique. Il a relevé l'importance de mesurer les progrès en matière d'adaptation et a mentionné que les rapports biennaux de transparence (RBT) contribueront à éviter de « prendre des décisions dans le noir ».
- A la suite de ces allocutions liminaires, le Président de la COP29, Babayev a proposé d'adopter les ordres du jour provisoires de la COP, de la CMP (conférence des parties au Protocole de Kyoto), de la CMA (conférence des parties à l'Accord de Paris), du SBSTA (organe subsidiaire du conseil technologique et scientifique) et du SBI (organe subsidiaire de mise en œuvre) avec un point supplémentaire sur la fourniture d'un soutien financier et technique lié à l'établissement de rapports et à l'examen au titre de l'article 13 de l'Accord de Paris. Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

II.2. Cérémonie d'ouverture du sommet des Chefs d'Etats

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement et leurs délégations ont participé au sommet de haut niveau organisé par le Président de l'Azerbaïdjan, les 12 et 13 novembre 2024. La Côte d'Ivoire y a participé avec S.E.M le Vice-Président de la République, Tiémoko Meyliet KONÉ, le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, le Ministre des Eaux et

Forêts, Monsieur Laurent TCHAGBA et le Président de la COP15, Monsieur Alain-Richard DONWAHI.

Par leur présence, les dirigeants des Etats ont montré qu'ils soutenaient la dynamique en cours en faveur de l'action climatique pour sauver la planète terre d'un désastre irréversible. Tous ont été unanimes pour tirer la sonnette d'alarme car les efforts actuels de tous les pays du monde ne suffisent pas pour limiter le réchauffement climatique en deçà de 2 degrés Celsius. Ils ont ainsi appelé à des actions accélérées, plus concrètes et à un rehaussement des ambitions climatiques contenues dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

II.2.1. Événements de haut niveau

Ce sommet a donné lieu à plusieurs événements de haut niveau dont trois (3) auxquels la délégation a pris part.

- ◆ Monsieur le Ministre des Eaux et Forêts a participé à la table ronde des dirigeants sur la protection des forêts pour le climat, les vies et moyens de subsistance le 12 novembre 2024. Lors de cet événement, les dirigeants ont souligné les actions et les progrès associés à la réduction de la déforestation et des initiatives comme la Grande Muraille Verte, Forests4Future, le paiement du Fonds Carbone tout en insistant sur la protection et la restauration des forêts. Aussi, Monsieur le Ministre Laurent TCHAGBA, a évoqué plusieurs mesures majeures déjà engagées par le pays, en vue de restaurer son couvert forestier, à hauteur de 20% du territoire national, à l'horizon 2030 ;
- ◆ SEM le Vice-Président de la République, a assisté à l'événement « Mesurer la richesse verte de l'Afrique » le 13 novembre 2024 durant lequel tous en été unanimes sur la responsabilité collective de reconsidérer la conception de la richesse car en mesurant et en protégeant notre capital naturel, l'Afrique pourra être transformé en un modèle de développement durable pour le monde entier. SEM le Vice-Président a présenté le riche patrimoine ivoirien tout en rappelant l'importance de le protéger et le préserver ;
- ◆ Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique a participé à la table ronde de haut niveau sur le financement de l'adaptation le 13 novembre 2024 au cours de laquelle il a été mis en évidence l'urgence de mettre en place de nouveaux mécanismes de financements innovants et flexibles en vue d'accélérer l'action climatique.

Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement s'est ensuite poursuivi avec les déclarations de 31 chefs d'État, 12 Vice-Présidents et 37 Premiers Ministres.

II.2.2. Déclaration de la Côte d'Ivoire

Son Excellence Monsieur Tiémoko Meyliet KONÉ, Vice-Président de la Côte d'Ivoire, a délivré au nom de la Côte d'Ivoire un message, le mardi 12 novembre 2024. Dans son allocution, il a d'abord situé le contexte de la crise climatique qui a atteint un niveau d'urgence sans précédent. Le dernier rapport des Nations Unies sur le climat est alarmant. Voici un extrait de son discours : « Notre planète se réchauffe à un rythme inquiétant qui nous éloigne de l'objectif de 1,5 degré Celsius fixé à Paris. L'humanité est à un tournant décisif, et nous devons agir rapidement et collectivement pour faire face aux phénomènes climatiques de plus en plus destructeurs. Aucun pays ne semble d'ailleurs épargné.

En Côte d'Ivoire, des actions audacieuses, douloureuses même parfois, sont en cours, sans lesquelles notre PIB pourrait baisser de 13% d'ici 2050, et près de deux millions d'Ivoiriens pourraient basculer dans l'extrême pauvreté. Il est clair que les conséquences économiques, sociales et sanitaires seront inévitables si nous demeurons passifs.

C'est pourquoi, sous le leadership de Son Excellence Monsieur Alassane OUATTARA, Président de la République de Côte d'Ivoire, notre pays a pris des mesures fortes, qui confirment notre engagement dans la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Cette année, nous avons conclu avec le FMI, la Facilité pour la Résilience et la Durabilité, et exploré, en collaboration avec de nombreux partenaires, dont la Banque Mondiale, des solutions de financements innovants.

Parallèlement, nous avons renforcé notre gouvernance, en créant une Commission nationale sur le changement climatique et un Bureau du marché du carbone. Nous avons aussi adopté un projet de Loi sur le climat. Aujourd'hui, la Côte d'Ivoire est prête à intégrer le marché international du carbone, avec des réductions d'émissions de haute intégrité liées à la préservation forestière.

Nous devons nous rendre à l'évidence. Les drames liés au climat, ainsi que la disparition rapide de la riche biodiversité de notre planète, menacent fortement notre avenir commun. Face à la gravité de cette situation, la Côte d'Ivoire appelle au respect des engagements pris lors de la COP28 et lors des conférences précédentes, notamment l'abondement du Fonds pertes et dommages et la mobilisation des ressources attendues par l'Afrique et les pays en développement pour mieux s'adapter au changement climatique.

Mais au-delà, les grandes économies doivent réduire drastiquement leurs émissions de gaz à effet de serre, faciliter l'accès aux technologies climatiques et accélérer le financement de la transition énergétique des pays en développement.

L'Afrique, qui fournit l'essentiel des matières premières stratégiques, doit légitimement bénéficier de ressources suffisantes pour financer sa transition énergétique sans s'endetter davantage. Bien évidemment, les efforts importants de notre continent dans la lutte contre le réchauffement climatique ne doivent pas non plus entraver les ambitions énergétiques, ni le développement industriel de l'Afrique.

Cette Conférence se doit d'être, plus que jamais, à la hauteur des attentes des populations du monde. A cet effet, les pays développés ont l'impérieux devoir de

rehausser leurs actions en faveur du climat. Ils doivent trouver un accord plus ambitieux avec les pays en développement, basé sur un nouvel objectif de financement climatique, tenant compte des besoins spécifiques légitimes des régions les plus vulnérables aux effets du réchauffement.

Le lourd tribut payé par nos populations face aux drames climatiques de plus en plus violents, recommande que nous puissions dépasser nos divergences et nous accorder sur les financements urgents, indispensables pour parvenir enfin à des solutions pérennes.

Faisons ensemble de cette COP29 un tournant décisif, en forgeant un consensus exemplaire sur ces grands enjeux, pour protéger notre planète et assurer un avenir durable aux générations futures ».

II.3. Négociations

Les négociations à la COP29 ont porté sur plusieurs thématiques prioritaires à l'action climatique mondiale. Les principaux points de discussions abordés ainsi que les conclusions lors de cette édition sont les suivants :

II.3.1. Financement

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Nouvel Objectif Collectif Quantifié : la fixation du Nouvel Objectif Collectif Quantifié (NCQG) pour la période 2025-2035 ;
- Financement à long terme : l'atteinte de l'objectif de financement de 100 milliards de dollars en 2022 par les pays développés ;
- Comité Permanent des Finances : la définition opérationnelle du financement climatique, la manière de se référer au rapport 2024 du Forum du Comité Permanent des Finances (SCF) et les futurs mandats du SCF ;
- Deuxième examen des fonctions du SCF : le bilan 2024 des fonctions du SCF ;
- Fonds vert pour le climat (FVC) : la manière d'éviter la gestion restreinte du FVC tout en fournissant des orientations ; de la manière de demander au FVC d'améliorer l'accès et de faire référence aux peuples autochtones et de la manière de désigner les pays en conflit ;
- Fonds pour l'environnement mondial (FEM) : le rôle du FEM dans le soutien aux pays en développement dans l'élaboration de leurs rapports biennaux de transparence (BTR) ;
- Arrangements entre la COP, la CMA et le Conseil du Fonds pour les pertes et préjudices : l'examen du projet d'arrangements préparé par le SCF dans le cadre de la COP et de la CMA ;
- Fonds pour pertes et préjudices : l'examen du rapport du Fonds ;

- Fonds d'adaptation : la transition vers un Fonds d'adaptation exclusivement au service de l'Accord de Paris ;
- Le doublement du financement de l'adaptation ; l'examen du rapport sur les progrès vers la réalisation du doublement du financement de l'adaptation ;
- L'article 2.1(c) de l'Accord de Paris et sa complémentarité avec l'article 9 ; l'examen du Dialogue sur la portée de l'article 2.1(c) de l'Accord de Paris et le rapport des coprésidents ;
- Le septième examen du mécanisme financier à travers le rôle de la CMA dans l'examen du mécanisme financier.

Au terme des négociations sur la finance climat plusieurs décisions ont été prises dont la décision majeure est la fixation d'un objectif d'au moins 300 milliards USD par an d'ici à 2035 pour l'action climatique des pays en développement provenant d'une grande variété de sources, publiques et privées, bilatérales et multilatérales, y compris des sources alternatives ; dans le cadre de mesures d'atténuation et d'adaptation significatives et ambitieuses, et de transparence.

II.3.2. Atténuation

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Programme de travail sur l'ambition et la mise en œuvre des mesures d'atténuation (MWP) : les progrès, les opportunités et les obstacles dans la mise en œuvre du programme de travail ;
- Informations complémentaires sur les fonctionnalités CDN : l'analyse de la nécessité de directives sur des caractéristiques supplémentaires ;
- Émissions provenant du carburant utilisé pour l'aviation internationale et le transport maritime : la présence de représentants de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de l'Organisation maritime internationale à la session et l'évaluation des impacts de leurs objectifs proposés sur les pays en développement ;
- L'objectif mondial à long terme de la Convention et des progrès globaux accomplis en vue de sa réalisation : la poursuite ou non de l'examen périodique de l'objectif mondial à long terme de la Convention.

Les discussions n'ont pas été concluantes. Les parties ne se sont pas accordées sur les points à l'ordre du jour, notamment sur la question du rajout d'informations complémentaires sur les fonctionnalités des CDN et son alignement sur l'objectif des 1.5 degré Celsius.

Aucun accord également sur la question de poursuivre les discussions en vue d'informer les CDN de 2025 ou le reporter à une autre date. La CMA a décidé de poursuivre l'examen de cette question lors de la CMA 8 qui se tiendra en novembre 2026.

II.3.3. Bilan Mondial

Les discussions ont porté sur :

- Le dialogue sur la mise en œuvre des résultats du Bilan mondial
- Le rapport sur le dialogue annuel sur la TPS éclairant la préparation des CDN : la question de savoir si le dialogue devait être poursuivi, si le rapport de synthèse annuel du Secrétariat devait alimenter le prochain dialogue et si le projet de décision devait mettre en évidence les messages de fond ou simplement reconnaître l'organisation du dialogue. Résultat final.
- Les éléments procéduraux et logistiques du processus global de bilan mondial : le rôle du GIEC en l'invitant à aligner son cycle d'évaluation sur le processus du GST.

Les discussions sur le bilan mondial n'ont pas été concluantes. Aucun accord n'a été trouvé entre les parties. Les discussions continueront à partir de juin 2025 aux sessions des organes subsidiaires.

II.3.4. Adaptation

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- L'objectif mondial d'adaptation : l'élaboration d'un rapport sur les progrès réalisés dans la définition des indicateurs d'adaptation ;
- Comité d'adaptation : l'analyse des travaux et des résultats du Comité d'adaptation, notamment sur leur lien avec les travaux sur les indicateurs GGA ;
- Progrès, efficacité et performances du Comité d'adaptation : la question de procéder à l'examen des progrès, de l'efficacité et des performances du Comité d'adaptation ;
- Plans nationaux d'adaptation : l'examen approfondi de la note informelle transmise par le SB 60 ;
- Questions relatives aux PMA : les difficultés rencontrées par les PMA pour accéder à un soutien financier pour la formulation et la mise en œuvre des PAN.

Les discussions n'ont pas abouti à des décisions particulières. Cependant, relativement aux Plans Nationaux d'Adaptation (PNA), les directives techniques à prendre en compte dans la formulation et la mise en œuvre des PNA ont été mises à jour.

II.3.5. Pertes et préjudices :

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et le Réseau de Santiago ; le contenu du rapport annuel conjoint du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie et du Réseau de Santiago ;

- L'examen 2024 du Mécanisme international de Varsovie : Les parties ont discuté d'une part, de l'amélioration de l'accessibilité des produits de connaissance du Mécanisme international de Varsovie ; l'amélioration de la coordination et de la cohérence entre le Mécanisme international de Varsovie, le réseau de Santiago et le Fonds pour les pertes et préjudices; la préparation potentielle de rapports réguliers sur l'état mondial des pertes et les préjudices; et les travaux du groupe d'experts sur l'action et le soutien du Mécanisme international de Varsovie ainsi que ceux des points de contact nationaux sur les pertes et préjudices. Et d'autre part, sur la question de savoir si le Mécanisme international de Varsovie était régi par la seule CMA.

Au terme des négociations sur les pertes et préjudices, les parties ne se sont pas accordées sur l'assistance technique ou le financement. Aucun des deux (02) rapports n'a été adopté. Les discussions sur ces rapports ainsi que sur le fonds de réponse aux pertes et préjudices ont été reportées aux réunions subsidiaires de juin 2025 à Bonn (Allemagne).

II.3.6. Transfert de technologie

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Comité exécutif technologique (TEC) et le Centre et réseau des technologies climatiques : l'examen du rapport annuel conjoint du Comité exécutif technologique (TEC) et du Centre et réseau des technologies climatiques ;

- Liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier : la demande adressée au Secrétariat de préparer un rapport technique contenant des informations et des données consolidées sur les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, notamment sur l'appui fourni par le FEM et le FVC pour la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques. ;

- Programme stratégique de Poznan sur le transfert de technologie : la question de savoir s'il fallait poursuivre l'examen de ce point de l'ordre du jour, si la clôture de ce point de l'ordre du jour signifiait la clôture du programme stratégique de Poznan et si le programme pouvait être prolongé ;

- Programme de mise en œuvre de la technologie : les modalités du TIP et ses modalités de gouvernance ;

- Liens entre le mécanisme technologique et le mécanisme financier : la demande adressée au Secrétariat de préparer un rapport technique contenant des informations et des données consolidées sur les liens entre le Mécanisme technologique et le Mécanisme financier, notamment sur l'appui fourni par le FEM et le FVC pour la mise en œuvre des résultats des évaluations des besoins technologiques.

La décision d'une collaboration et d'une coordination renforcée entre le TEC et le CTCN, les encourage à poursuivre leur collaboration afin de maximiser l'impact de leurs travaux.

Aucun accord relatif aux autres points de discussion.

II.3.7. Transition juste

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- La prise en compte des ambitions d'atténuation et du lien entre une transition juste et l'objectif de 1,5°C, ainsi que la reconnaissance des opportunités socio-économiques pour une transition vers l'abandon des combustibles fossiles ;
- L'importance de l'éducation et du développement des compétences et la garantie d'emplois et de salaires décents ;
- la garantie des droits du travail et des droits de l'homme ;
- les déficits de financement et la fourniture de MoI pour une transition juste et les mesures commerciales unilatérales.

Les discussions ont pris fin avec aucun accord pour cette session.

II.3.8. Genre et égalités des sexes

Les discussions sur le genre ont porté sur le projet de texte avec pour points principaux :

- Le financement ;
- La mise à disposition des fonds considérables nécessaires à une action climatique ambitieuse ;
- La facilitation de l'accès aux ressources financières ;
- La formulation claire des priorités pour le prochain cycle d'évaluation de l'écart de la convention ;
- Le langage relatif aux droits de l'homme et à la diversité, et les prochaines étapes, notamment le futur programme de travail.

Les discussions ont abouti à une avancée principale. Le "Programme de travail renforcé de Lima sur le genre", qui constitue le cadre de prise en compte des questions de genre et climat, a été reconduit pour dix ans, soit 2034, avec une revue en 2029. Un nouveau Plan d'action genre sera élaboré pour la COP30.

II.3.9. Renforcement de capacités

Les discussions ont porté sur :

- Validation du rapport du 13^{ème} forum de Durban sur le renforcement de capacités ;
- Le comité de Paris sur le renforcement de capacité demande aux Etats parties de soumettre leur problème, leur contrainte et leurs besoins dans l'élaboration des rapports de notification (CDN, Communications Nationales, Rapports Biennaux sur la Transparence, ...)
- Renforcement de capacités des pays sur l'article 6 à travers le fonds d'adaptation ;

- Validation du rapport sur l'état d'avancement du comité de Paris sur le renforcement de capacité pour l'année 2024.

Au terme des discussions, il a été décidé que les travaux du Comité de Paris sur le renforcement des capacités (PCCB) seront guidés par les domaines prioritaires énoncés dans l'annexe ; de prolonger le PCCB pour cinq ans et d'examiner ses progrès et la nécessité d'une prolongation lors de la COP 34 et de la CMA 11 (2029) ; demander à l'organe subsidiaire de mise en œuvre dans sa 68ème session en 2028, d'entamer la préparation des termes de référence du troisième examen du Comité de Paris sur le changement climatique en vue de recommander une décision à soumettre à l'examen de la COP 33 et de la CMA 10 (2028) et inviter les parties et autres à prendre en considération les recommandations du PCCB, telles que contenues dans le rapport annuel pour 2024.

II.3.10. Mécanismes de Développement Propre (MDP) & Article 6 de l'Accord de Paris

Les points à l'ordre du jour sont les suivants :

- Orientations sur les approches coopératives visées à l'article 6.2 : questions relatives à la définition des approches coopératives, des autorisations et des incohérences dans la notification ;

- Règles, modalités et procédures du mécanisme établi par l'article 6.4 ;

- Programme de travail au titre du Cadre pour les approches non fondées sur le marché visé à l'article 6.8 : l'évaluation des progrès et des résultats de la première phase (2023-2024) du programme de travail dans le cadre de l'accord-cadre sur les marchés nationaux ;

- Mécanisme de Développement Propre (MDP) : l'établissement d'un calendrier pour l'arrêt progressif des opérations, des processus et des institutions du MDP ; et le transfert de fonds, du Fonds fiduciaire du MDP vers d'autres domaines.

A l'issue des négociations, relativement aux questions de la transition du MDP, les périodes de 2025 et 2026 ont été avancées pour la fin du MDP. Quant aux discussions concernant l'article 6 de l'accord de Paris sur le climat, elles ont permis l'adoption en début de COP29 de règles du nouveau mécanisme mondial de marché carbone sous l'égide de l'ONU (en application de l'article 6, parag. 4 de l'Accord de Paris de 2015).

II.3.11. Transparence

L'amélioration des Rapports Biennaux de Transparence (BTR en anglais), le soutien financier aux pays en développement, et la coopération internationale pour un suivi efficace des flux financiers et de l'impact des financements climatiques ont été au centre des discussions.

Aucun accord n'a été trouvé entre les parties négociatrices.

II.3.12. Agriculture

Un seul point à l'ordre du jour a fait l'objet des discussions.

- Initiative commune de Sharm el-Sheikh sur la mise en œuvre d'une action climatique pour l'agriculture et la sécurité alimentaire : la question de l'architecture du portail en ligne.

Les parties se sont accordées sur les éléments de modification à considérer dans le design du portail en ligne. Ces observations seront prises en compte par le secrétariat en vue de la proposition d'un nouveau design du portail. Il sera présenté et discuté lors de la 62^{ème} rencontre des organes subsidiaires (SB62) qui aura lieu en juin 2025 à Bonn (Allemagne).

II.3.13. Action pour l'Autonomisation Climatique (ACE)

Les discussions ont porté sur la prise en compte de la thématique ACE dans le programme de Travail Ad hoc du Nouvel objectif collectif quantifié.

Les parties se sont accordées sur la prise en compte de la thématique ACE dans le programme de Travail Ad hoc du Nouvel objectif collectif quantifié sur le financement du climat (NCQG).

II.3.14. Mesures de riposte

Les échanges ont porté sur le Forum et Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (KCI). A ce niveau, la question était de savoir si le Forum et le KCI devraient se concentrer davantage sur les impacts négatifs, en particulier en ce qui concerne les implications transfrontalières des politiques climatiques des pays développés sur les pays en développement, ainsi que sur les mesures commerciales unilatérales.

Les parties ne se sont pas entendues sur le point à l'ordre du jour notamment l'analyse du rapport annuel du Forum et du Comité d'experts de Katowice sur les impacts de la mise en œuvre des mesures de riposte (KCI) et sur la poursuite des travaux sur l'élaboration d'un plan de travail quinquennal.

II.4. Réunions parallèles ou side events

La délégation ivoirienne, conduite par le Vice-Président de la Côte d'Ivoire, Monsieur Tiémoko Meyliet KONE, a participé à un certain nombre d'activités organisées par des organismes présents à Bakou. Hormis (i) la cérémonie d'ouverture, (ii) le sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, (iii) le segment de haut niveau des déclarations-pays et (iv) les négociations qui ont été présentées dans les sections précédentes, il s'agit dans cette section de présenter le bilan des événements parallèles.

II.4.1. Activités des acteurs du Secteur Public

II.4.1.1. Activités des institutions

II.4.1.1.1. Activités de la Présidence

Les activités de la Présidence de la République se résument à celles de Monsieur le Vice-Président qui, hormis sa participation au sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement et à l'événement de haut niveau sur la richesse verte en Afrique, a participé à la présentation officielle du portefeuille national de projets verts au Pavillon de la Côte d'Ivoire le 14 novembre 2024.

II.4.1.1.2. Activités de l'Assemblée Nationale

La délégation de l'Assemblée Nationale de Côte d'Ivoire présente à la COP29, à Bakou, a pris part à plusieurs activités, notamment des présentations et des séances de renforcement de capacités, à savoir :

A. Présentation relative au renforcement de la résilience des communautés locales ivoiriennes face aux changements climatiques, organisée par ABIDJAN LEGACY PROGRAM et le FIRCA au pavillon de la côte d'ivoire.

Deux intervenants ont partagé leurs expériences sur la mise en œuvre d'actions pour renforcer la résilience des communautés locales : Il s'agit de Dr Abou BAMBA et un Représentant du FIRCA.

Dr. Abou BAMBA a souligné que le secteur agricole contribue à 24 % de la pollution, dépassant le secteur industriel, qui en représente 21 %. Il a mis en exergue la relation étroite entre le développement économique et les changements climatiques, appelant à des mesures concrètes pour limiter une augmentation des températures qui pourrait atteindre 4 % d'ici 2050. Sans intervention, cela risque d'aggraver davantage le taux de pauvreté, actuellement de 7

0 % en zone rurale. Il a également rappelé la dépendance de la Côte d'Ivoire vis-à-vis de l'extérieur pour des cultures vivrières essentielles, telles que le riz, avec des importations s'élevant à 440 millions de dollars.

B. Audience de la délégation de l'Assemblée nationale et du Comité Exécutif du Parlement du Climat avec le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable et de la Transition Écologique au bureau de la Côte d'Ivoire.

Cette rencontre visait à informer le ministre de l'accord de financement obtenu par le Parlement du Climat pour renforcer les capacités de la section ivoirienne. Le projet a pour but de former les Députés en tant que champions des finances climatiques, notamment sur les enjeux liés aux énergies renouvelables. Des séminaires et ateliers inclusifs, impliquant l'ensemble des parties prenantes nationales, seront organisés également. En outre, des zones vertes seront aménagées pour sensibiliser et promouvoir le développement durable. A cela s'ajoute la mise à disposition des Députés ivoiriens de boîtes à outils pour stimuler le dialogue sur les investissements verts. Ce projet, financé par le Fonds Vert pour le Climat, va s'étendre sur deux ans.

C. Réunion interparlementaire de l'Union InterParlementaire (UIP)

Une rencontre parlementaire organisée par l'UIP et le Milli Majlis (Parlement Azerbaïdjanais) s'est tenue, les 16 et 17 novembre 2024, à Bakou, en marge de la COP29, à la salle Earthroom, dans la zone verte. Ce dialogue interparlementaire a rassemblé des centaines de parlementaires. Il a permis d'identifier des solutions communes aux défis climatiques urgents. Cette réunion, désormais reconnue comme un canal essentiel de lutte contre les changements climatiques, a également offert une plateforme pour amplifier la voix des Parlements dans le processus de décision internationale (voir communiqué final). Cette rencontre offre une plateforme aux pays insulaires et aux communautés vulnérables pour mettre en lumière les défis auxquels ils sont confrontés en raison des changements climatiques, ainsi que les solutions envisagées pour y faire face.

Les Parlementaires ont également présenté un état des lieux des lois et des mesures adoptées dans leurs pays respectifs, pour lutter efficacement contre ces bouleversements. Diverses thématiques ont été abordées lors des échanges, avec des solutions innovantes proposées par des entreprises et des instituts de recherche, renforçant ainsi la collaboration entre acteurs publics et privés dans la recherche de réponses adaptées aux enjeux climatiques.

D. Séance de renforcement des capacités organisée par l'Université des Nations Unies, en collaboration avec l'Institut National des Affaires Urbaines (NIUA).

La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et l'Université Queen Mary de Londres a présenté sur : « **Technologies climatiques pour l'eau, l'énergie et l'alimentation** » à la salle d'évènements Shirvan, et animé un panel portant sur le thème : « **Innover par la collaboration en renforçant les capacités pour atteindre les technologies de pointe afin de transformer l'adaptation au climat** ».

L'objectif de ce panel était de travailler sur un projet collaboratif en utilisant des données en vue de construire des infrastructures résilientes face au changement climatique. L'émergence de technologies de pointe, telles que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique, présente un potentiel considérable pour compléter les efforts visant à combler le manque de données cruciales. Cette session a permis d'examiner de manière collective, à travers des simulations et le partage des meilleures pratiques, les opportunités de renforcement des capacités que les parties prenantes, en particulier les plus vulnérables, doivent exploiter.

L'enjeu est d'aider les communautés à tirer parti de ces technologies avancées pour transformer l'action climatique, en utilisant une plateforme de prise de décision participative basée sur des données fiables et harmonisées.

La structure de l'événement était conçue pour offrir un équilibre entre présentations, discussions interactives et exercices pratiques, permettant ainsi un apprentissage riche et collaboratif.

L'ouverture de l'événement a été faite par Himanshu SHEKHAR (UNU-EHS), qui a posé le cadre en soulignant les enjeux et les objectifs de la session.

Les études de cas ont constitué un moment clé, avec des interventions d'experts

internationaux présentant des projets innovants :

- **Le NIUA (Inde)** a exposé des solutions urbaines visant à renforcer la résilience des communautés locales.
- **L'Organisation météorologique mondiale** a mis en avant l'utilisation de l'intelligence artificielle pour améliorer la gestion des risques climatiques.
- **La CCNUCC-TEC/UNU Macao** a illustré le rôle des outils numériques dans l'accompagnement des stratégies d'adaptation au changement climatique.
- **La société Microsoft** a présenté des innovations technologiques permettant un suivi avancé des risques climatiques.

Les participants ont identifié des besoins essentiels pour :

- Une meilleure accessibilité aux technologies de pointe, particulièrement dans les régions vulnérables ;
- Des cadres éthiques et réglementaires solides pour l'utilisation de l'IA ;
- Une coopération renforcée entre acteurs publics et privés.

L'événement a également permis :

- D'explorer des projets globaux intégrant l'Intelligence Africaine pour l'adaptation ;
- de mettre en relation des experts, chercheurs et praticiens pour renforcer les réseaux professionnels ;
- de poser les bases de collaborations et de partenariats futurs.

En vue de prolonger ces échanges, les organisateurs prévoient de partager un rapport détaillé avec tous les participants, d'organiser des réunions bilatérales pour concrétiser les partenariats identifiés, et d'évaluer les progrès à travers des webinaires réguliers sur les innovations technologiques dans l'adaptation au climat., et ce à travers :

- Beas et équité ; transparence et explorabilité, confidentialité et surveillance, inclusion et inégalités ;
- Intelligence artificielle ;
- Droits individuels et éthique à la politique.

E. Session de renforcement des capacités : protéger les communautés et les entreprises : explorer les solutions de transfert des risques climatiques par le jeu.

L'objectif principal de la session était de renforcer les capacités des participants en gestion des risques climatiques, avec un accent particulier sur le rôle du secteur privé. L'événement visait aussi à sensibiliser à l'importance des assurances climatiques pour renforcer la résilience financière des communautés vulnérables. Un autre objectif clé consistait à intégrer les considérations de genre et d'équité sociale dans les mécanismes de financement des risques climatiques, garantissant ainsi une approche inclusive. Enfin, la session a favorisé les échanges de connaissances et le réseautage entre les acteurs, encourageant la collaboration et le partage de bonnes pratiques.

La session a débuté par une présentation de Madame Sinja BURI (UNU-EHS), qui a

souligné le rôle essentiel des assurances climatiques dans la réduction des impacts économiques des catastrophes naturelles, en particulier pour les communautés vulnérables. Elle a mis en lumière la nécessité de mobiliser le secteur privé pour renforcer l'efficacité de ces mécanismes.

Monsieur Krishnan Narasimhan (UNCDF) a ensuite présenté les solutions actuelles pour le transfert des risques climatiques, en mettant l'accent sur les mécanismes financiers qui aident à réduire les pertes et à améliorer la résilience des communautés. Il a également abordé l'importance des partenariats public-privé dans la gestion de ces risques.

La session a permis d'acquérir une meilleure compréhension des solutions de transfert de risques et de leur importance cruciale pour les communautés vulnérables. Elle a également sensibilisé les participants aux considérations sociales et de genre dans la gestion des risques climatiques, soulignant leur impact sur les décisions d'adaptation. L'expérience pratique a offert l'opportunité de mieux appréhender les décisions stratégiques nécessaires pour renforcer la résilience face aux catastrophes climatiques. Enfin, les échanges fructueux et les opportunités de réseautage ont favorisé la collaboration future, renforçant les liens entre les acteurs impliqués dans la gestion des risques climatiques.

Il est essentiel de continuer à promouvoir l'assurance climatique comme un outil clé pour renforcer la résilience face aux risques climatiques. Cette session a permis de combiner théorie et pratique, en explorant des solutions innovantes aux risques climatiques. En mettant l'accent sur les enjeux sociaux, de genre et financiers, elle a jeté les bases d'une action collective et inclusive, visant à renforcer la résilience des communautés les plus exposées.

F. Table-ronde des parlementaires africains

Le lundi 18 novembre 2024, une table ronde de grande envergure s'est déroulée à Bakou, en Azerbaïdjan. Organisée par le Réseau des Parlementaires Africains sur les Changements Climatiques, cet événement s'inscrivait dans le cadre de la COP29 et s'est tenu au Pavillon de l'Union Africaine. Il a rassemblé des élus, des experts et des acteurs politiques engagés dans la lutte contre les impacts dévastateurs du changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les défis auxquels l'Afrique est confrontée.

Les Parlementaires africains ont exprimé de vives préoccupations concernant la crise climatique et ont insisté sur la nécessité d'une action collective, à la fois urgente et efficace, pour soutenir le continent. L'un des principaux messages a été l'appel à une mobilisation et à une répartition équitable du financement climatique. En particulier, les élus ont insisté sur l'importance de mettre en place des mécanismes de financement innovants qui soient à la fois accessibles et adaptés aux besoins spécifiques des pays africains.

Le Président du Réseau des Parlementaires Africains sur les Changements Climatiques, le Député Émile GUIRIOULOU, a souligné que l'Afrique subit les conséquences du changement climatique, bien que le continent soit historiquement responsable d'une faible part des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Il a insisté sur la prise en compte de la voix de l'Afrique. Puis, il a souhaité que des réparations équitables soient

faites, car l'Afrique subit ce qu'elle n'a pas causé. Celles-ci doivent se faire à travers :

- la Simplification des Mécanismes de Financement ;
- le renforcement des Capacités ;
- l'investissement dans des Infrastructures Résilientes ;
- l'élaboration de cadres législatifs nationaux et régionaux permettant d'encadrer les actions climatiques.

G. Session de renforcement des capacités : protéger les communautés et les entreprises : explorer les solutions de transfert des risques climatiques par le jeu.

La session, organisée le 20 novembre 2024, à Bakou, en Azerbaïdjan, par le Munich Climate Insurance Initiative (MCII) et hébergée par l'UNU-EHS, a mis en avant des stratégies visant à renforcer les capacités de gestion des risques climatiques. Elle a abordé l'intégration de solutions de transfert des risques, l'assurance climatique et l'inclusion des considérations sociales et de genre. Cet événement fait partie des efforts de l'UNU-EHS pour favoriser la résilience face aux risques environnementaux par le biais de la recherche, de l'éducation et du renforcement des capacités.

L'objectif principal de la session était de renforcer les capacités des participants en gestion des risques climatiques, avec un accent particulier sur le rôle du secteur privé. L'événement visait aussi à sensibiliser à l'importance des assurances climatiques pour renforcer la résilience financière des communautés vulnérables. Un autre objectif clé consistait à intégrer les considérations de genre et d'équité sociale dans les mécanismes de financement des risques climatiques, garantissant ainsi une approche inclusive. Enfin, la session a favorisé les échanges de connaissances et le réseautage entre les acteurs, encourageant la collaboration et le partage de bonnes pratiques.

La session a débuté par une présentation de Madame Sinja BURI (UNU-EHS), qui a souligné le rôle essentiel des assurances climatiques dans la réduction des impacts économiques des catastrophes naturelles, en particulier pour les communautés vulnérables. Elle a mis en lumière la nécessité de mobiliser le secteur privé pour renforcer l'efficacité de ces mécanismes.

Monsieur Krishnan Narasimhan (UNCDF) a ensuite présenté les solutions actuelles pour le transfert des risques climatiques, en mettant l'accent sur les mécanismes financiers qui aident à réduire les pertes et à améliorer la résilience des communautés. Il a également abordé l'importance des partenariats public-privé dans la gestion de ces risques.

La session a permis d'acquérir une meilleure compréhension des solutions de transfert de risques et de leur importance cruciale pour les communautés vulnérables. Elle a également sensibilisé les participants aux considérations sociales et de genre dans la gestion des risques climatiques, soulignant leur impact sur les décisions d'adaptation. L'expérience pratique a offert l'opportunité de mieux appréhender les décisions stratégiques nécessaires pour renforcer la résilience face aux catastrophes climatiques. Enfin, les échanges fructueux et les opportunités de réseautage ont favorisé la collaboration future, renforçant les liens entre les acteurs impliqués dans la gestion des risques climatiques.

Il est essentiel de continuer à promouvoir l'assurance climatique comme un outil clé pour

renforcer la résilience face aux risques climatiques. Cette session a permis de combiner théorie et pratique, en explorant des solutions innovantes aux risques climatiques. En mettant l'accent sur les enjeux sociaux, de genre et financiers, elle a jeté les bases d'une action collective et inclusive, visant à renforcer la résilience des communautés les plus exposées.

❖ **Acquis**

Au titre des acquis, la délégation de l'Assemblée nationale a pu obtenir par le biais de la section Ivoirienne du Parlement du Climat, la promesse de financements de projets verts et de renforcement des capacités des Députés sur une période deux ans

❖ **Recommandations**

Les Députés ont formulé les recommandations suivantes :

- Améliorer l'accessibilité aux technologies de pointe, particulièrement dans les régions vulnérables (Etat de Côte d'Ivoire) ;
- Renforcer le cadre éthique et réglementaire pour l'utilisation de l'Intelligence Africaine (parlement et Exécutif) ;
- Mettre en place une base de données sur les risques climatiques par nature et par impacts (Etat de Côte d'Ivoire) pour un usage efficient des recherches, de l'Intelligence Artificielle dans la mise en œuvre des mesures d'adaptation ;
- Utiliser l'Intelligence Artificielle pour prévenir les risques climatiques en temps réels
- Renforcer la coopération entre acteurs publics et privés (Etat de Côte d'Ivoire) ;
- Explorer des projets globaux intégrant l'Intelligence Artificielle pour l'adaptation (Etat de Côte d'Ivoire) ;
- Renforcer les relations entre experts, chercheurs et praticiens pour renforcer les réseaux professionnels ;
- Simplifier les mécanismes de financement ;
- Renforcer les capacités des Parlementaires (Etats et Parlements africains) ;
- Développer des infrastructures résilientes ;
- Mobilisation internationale pour soutenir le continent dans ses efforts pour atténuer et s'adapter aux effets du changement climatique (Parlements) ;
- Poser les bases de collaborations et de partenariats futurs (Parlementaires) pour le financement de l'action climatique, etc.

II.4.1.1.3. Activités du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel (CESEC)

Le CESEC épris du désir d'accompagner la Côte d'Ivoire dans sa politique de lutte contre les effets du changement climatique, a pris part à la COP29 en tant que membre de la délégation ivoirienne. De façon spécifique, le CESEC a mis l'accent sur la facilitation ou le soutien aux acteurs non étatiques dans les négociations et les plaidoyers auprès des acteurs internationaux de la finance climatique. Ainsi, il a participé à bon nombre d'activités, dont :

- l'activité sur le financement de la Santé & Climat le 13 Novembre 2024 de 14h à 15h au Pavillon de la Côte d'Ivoire, organisée par AMREF Health Africa et PACJA. Cette activité avait pour objectifs : (i) d'analyser les besoins financiers émergents en matière de climat et de santé en Afrique au regard de la position commune africaine sur le climat et la santé de 2024 ; (ii) de mener les Réflexions sur les opportunités et les instruments innovants pour améliorer le suivi des promesses de financement climatique pour le secteur de la santé.

A cet effet, l'intervention a été centrée sur les investissements importants du Président Alassane OUATTARA, dans le secteur de la santé à travers le PS GOUV qui a fondamentalement amélioré les conditions sanitaires des populations. Plusieurs centres hospitaliers régionaux avec des plateaux techniques modernes ont été construits. Des programmes de vaccination ont été concluants. Le lien santé et climat est un axe important dans la stratégie nationale de la santé de la Côte d'Ivoire.

Par ailleurs, Cette activité a permis d'anticiper la COP30, dans l'optique d'unir la voix de la santé mondiale pour placer la « santé » au cœur des négociations, y compris l'objectif mondial sur l'adaptation, les nouveaux objectifs de financement du climat et le fonds pour les pertes et dommages. Elle encourage surtout le rapprochement et l'opérationnalisation d'agendas tels que les Principes directeurs pour le financement des solutions en matière de climat et de santé et la Feuille de route conjointe pour le financement climat-santé par les institutions financières internationales.

En définitive, elle encourage la promotion de modèles de financement innovants qui sont justes, équitables et qui n'alourdissent pas la dette, tout en renforçant la responsabilité des allocations afin de garantir l'efficacité des investissements et d'atteindre les communautés.

A. L'activité : ADVANCING CLEAN COOKING - FINANCING & PARTNERSHIPS

Ce panel de haut niveau a été organisé par l'ONUDI sur la promotion de la cuisson propre le 14 Novembre 2024 au Pavillon ONUDI avait comme objectif principal de mettre en lumière les stratégies nationales en matière d'énergie de cuisson propre en Afrique subsaharienne afin de booster le financement à travers divers partenariats développés pour atteindre les objectifs fixés.

Nous avons saisi cette lucarne pour lancer un appel aux partenaires techniques à nous accompagner à mettre en œuvre la stratégie nationale de cuisson propre élaborée par le Ministère de l'énergie en vue d'atteindre au moins 80% des cibles d'ici 2030.

Le maire de Bin-Houyé, MEMAN André Narcisse a été invité à présenter la situation de la santé des femmes victimes de la pollution de la cuisson à base de bois de chauffe et de charbon dans sa commune tout en soulignant la nécessité d'accompagnement financier des projets d'accès aux technologies de cuisson propre par les femmes dans sa collectivité et dans sa région par extension. Une requête largement appréciée par l'ONUDI et ses partenaires.

II.4.1.2. Activités des Ministères

A. Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE)

Les activités du MINEDDTE concernent Monsieur le Ministre et ses collaborateurs. Ainsi, Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique a accordé huit (8) audiences, deux (2) interviews et participé à des séances de travail récapitulées comme suit :

☛ **Audience avec le Groupe des Parlementaires du Climat** : Le Groupe des Parlementaires du Climat a présenté une initiative visant à renforcer les capacités des parlementaires pour leur contribution aux activités financées par le Fonds Vert pour le Climat. Monsieur le Ministre a exprimé son soutien en faveur de cet appui institutionnel. La délégation était conduite par le Président du Groupe, Monsieur Nicolas James, avec l'Honorable SANGARE Yacouba de la Côte d'Ivoire.



☛ **Audience avec le Vice-Président du Comité Exécutif du Fonds Vert pour le Climat** : L'Ambassadeur Seyni NAFO, Vice-Président du Comité Exécutif du Fonds Vert pour le Climat, a annoncé la mise en place d'un grand Programme Régional Biomasse Énergie pour l'Afrique. Il a proposé que la Côte d'Ivoire prenne le leadership de ce programme sur le continent. Dans ce cadre, dix (10) centrales à biomasse seront construites en Côte d'Ivoire au cours des dix prochaines années.

☛ **Audience avec la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)** : La CGECI a réaffirmé son engagement à accompagner la transition écologique en Côte d'Ivoire. Elle a exprimé le souhait que le secteur privé local soit davantage impliqué dans le Portefeuille National de Projets. Monsieur le Ministre a proposé une séance de travail approfondie pour formaliser un nouveau cadre de collaboration entre les deux institutions.

☛ **Audience avec une délégation de Taïwan** : Monsieur le Ministre a également reçu une délégation taïwanaise, conduite par un envoyé spécial pour le climat. Ce dernier a exprimé le souhait de renforcer la coopération bilatérale, en particulier dans les domaines de l'économie circulaire, de l'énergie solaire et du marché carbone.



☛ **Audience avec l'entreprise Blockchain** : Une entreprise installée en Grande-Bretagne et spécialisée en mobilisation de financements, a été reçue par

Monsieur le Ministre. Blockchain a proposé son expertise en intelligence artificielle pour accompagner le ministère dans ses projets.

☞ **Audience avec Monsieur Jui Wen (Jérôme) CHEN de l'entreprise JW Eco-Technology (Taiwan)** sur une technologie de gestion des risques d'inondations en présence du représentant du MINHASS.

☞ **Audience avec la Représentante Spéciale Adjointe du Secrétaire Général des Nations Unies Madame BARRI Freeman** : Elle a félicité le Ministre pour les avancées sur le Portefeuille National Projets et a informé qu'elle travaille en Afrique de l'Ouest pour faire le lien entre le climat, la paix et la sécurité et à ce titre, s'est tenue en 2022 à Dakar une réunion régionale sur le lien entre les changements climatiques, la paix et la sécurité. Elle se propose de tenir la seconde réunion dans une autre capitale de la région en 2025. Le Ministre a manifesté l'intérêt de la Côte d'Ivoire d'accueillir une telle réunion régionale à Abidjan en vue de renforcer la collaboration du pays avec le Secrétariat Général des Nations Unies de la Région Ouest Africaine et du Sahel.

☞ **Audience avec l'Agence Suédoise de l'Énergie et le GGGI sur l'Article 6** : Les deux organisations au travers de leur représentant ont souhaité avoir un cadre de collaboration avec la Côte d'Ivoire sur le marché carbone, pour un partage d'expérience. Monsieur le Ministre les a informés de l'existence d'un cadre juridique et réglementaire du marché carbone en Côte d'Ivoire. Il s'est dit favorable à la mise en place de ce cadre de collaboration en précisant qu'un retour leur sera fait.

☞ **Interview avec Radio France International (RFI)** : Monsieur le Ministre a au cours de cette interview fait un large tour d'horizon des attentes de la Côte d'Ivoire de la COP29, notamment sur les aspects de la mobilisation du financement et sur le marché carbone.

☞ **Interview avec Radio La Paix** : Monsieur le Ministre a présenté les travaux de la délégation ivoirienne à la COP29. Il en a profité pour remercier le Vice-Président de la République pour sa participation à cette COP et pour avoir présenté le Portefeuille National de Projets verts, démontrant ainsi l'engagement du Pays de la côte d'ivoire à rehausser le niveau de mobilisation du financement pour l'atteinte de ses objectifs de résilience climatique.

Par ailleurs, le MINEDDTE a animé sept (7) conférences/panels sur le pavillon ivoirien dont les résumés suivent :

☞ Le 13 novembre 2024, s'est tenue la présentation du cadre de gouvernance du marché carbone en Côte d'Ivoire. Cette activité à laquelle le Ministre a pris part, a fait un point sur le processus de mise en place du cadre de gouvernance pour les crédits carbone en Côte d'Ivoire. Au titre du bilan de ce cadre de gouvernance, la Côte d'Ivoire peut mettre au nombre des résultats concrets accomplis :

- Un avant-projet de loi Changement climatique adopté en Conseil des Ministres en Octobre 2024 et qui fait mention des mécanismes carbone et institue les droits de propriété carbone ;
- Un Bureau du Marché Carbone (BMC) créé par décret en Août 2024 ;

- Un Manuel de procédures de participation aux mécanismes carbone validé et disponible ;
- Un registre carbone national créé et pleinement opérationnel.

Le 14 novembre 2024, trois (03) activités se sont tenues au Pavillon de la Côte d'Ivoire.

- **Présentation du Portefeuille National de projets verts de la Côte d'Ivoire.** Cette activité a permis de promouvoir ce portefeuille et de susciter des intentions de financements publics et privés.
- **Panel : Présentation de l'appel à l'action pour le financement du secteur maritime en Afrique :** Ce panel a examiné les opportunités de financement du secteur maritime en Afrique, en lançant un appel à l'action pour la mobilisation des ressources financières. Il a mis en lumière les investissements nécessaires pour promouvoir le développement durable dans le secteur maritime, essentiel au commerce, à la pêche durable, et à la résilience des zones côtières face au changement climatique.
- **Conférence de l'expérience du marché carbone en Côte d'Ivoire : cas du Parc de Taï.** Cette conférence a présenté l'expérience de la Côte d'Ivoire dans le cadre du marché carbone. Elle a illustré comment les efforts de réduction des émissions de CO2 sont valorisés à travers la vente de crédits carbone, tout en contribuant à la préservation de ce site naturel d'exception.

Le 15 novembre 2024, deux (02) activités en lien avec les CDN et les parcs et réserves de la Côte d'Ivoire se sont déroulées au Pavillon ivoirien.

- **Etat de mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire.** Son objectif était de présenter le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire. De façon spécifique, il s'est agi de : (i) présenter les efforts de réductions des émissions de Gaf à Effet de Serre ; (ii) présenter les grands projets mis en œuvre depuis la soumission des CDN ; (iii) faire le point des ressources mobilisées.

La présentation, faite par M. ZAKPA Frédéric, a été suivie d'une série de questions auxquelles des réponses ont été apportées. Ce Side-Event a vu la présence effective de Monsieur le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique, des PTF ainsi des experts des autres pays en charge du suivi des CDN. Ces discussions ont mis en exergue la nécessité de faire plus d'efforts afin de mobiliser les ressources pour la mise en œuvre des CDN.

En somme, les efforts doivent être poursuivis afin de consolider les acquis de la mise en œuvre de nos CDN révisées ou CDN 2.0 et amorcer dès le retour de la COP29, l'élaboration des CDN3.0.

- **Conservation des parcs nationaux et réserves naturelles de Côte d'Ivoire : un modèle unique de gestion de la biodiversité dans le monde.** Ce side event a été présidé par le Ministre et a enregistré la présence de représentants de la Guinée, de

la Guinée Bissau, de la Mauritanie, du programme Wabiled financé par l'USAID, de la CEDEAO, etc. L'OIPR et la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire (FPRCI) ont co-organisé ce side-event dont l'objectif était d'informer les partenaires et la délégation nationale sur le modèle de gestion des Parcs nationaux et Réserves naturelles de notre pays. Ce fut également l'occasion de présenter les acquis de gestion au terme de la mise en œuvre du schéma directeur des aires protégées. Il ressort de cette présentation, qu'après avoir présenté le diagnostic du secteur des aires protégées, la Côte d'Ivoire a formulé successivement 2 schémas directeurs à savoir le PCGAP I (Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées) exécuté entre 2002 et 2017 puis le PCGAP II, prévu sur la période 2023-2037. Les acquis de gestion présentés lors de cette session portent sur les aspects réglementaires et institutionnels avec l'affectation des aires protégées dans le domaine public inaliénable de l'Etat, la création de l'Office Ivoirien des Parcs et Réserves (OIPR) chargé de la gestion opérationnelle des Parcs nationaux et Réserves naturelles de même que la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire destinée au financement pérenne des activités de gestion. Au niveau de la gestion opérationnelle, les 18 Parcs nationaux et Réserves sont dans un état de conservation satisfaisant, hormis le Parc national de la Marahoué pour lequel des actions spécifiques sont en cours. En ce qui concerne les outils innovants, 2 avions ultra légers contribuent aux opérations de surveillance tandis que plusieurs outils innovants tels que les drones, le SMART, les GPS Inreach, la télémétrie, les salles de contrôle et le FIREMAPS/NASA sont employés. Enfin, au niveau du financement durable, 14 aires protégées sur un réseau de 18 sites sont bénéficiaires de subventions annuelles de la Fondation pour les Parcs et Réserves de Côte d'Ivoire.

☛ Dîner offert à la délégation ivoirienne

Avant son départ de Bakou pour Abidjan, le Ministre ASSAHORE Konan Jacques a convié, au nom du Premier Ministre de la Côte d'Ivoire, Chef du Gouvernement, Monsieur Beugré MAMBE, la délégation ivoirienne à un dîner le samedi 16 novembre 2024. A cette occasion, le Ministre a remercié la délégation ivoirienne pour sa contribution active au succès de la participation ivoirienne à cette COP29.

Au nom de la délégation ivoirienne, le Député Sangaré Yacouba a remercié le Ministre pour cette initiative et il a insisté sur le fait que le Gouvernement attend des résultats concrets en vue d'accélérer la mise en œuvre des CDN et la construction efficiente de la résilience climatique.

En marge de la COP29, l'OIPR a tenu deux séances de travail avec des structures partenaires.

☛ La première s'est tenue avec la Forestry Development Authority (FDA) du Libéria, représentée par son Président du Conseil d'Administration accompagné par la Directrice en charge du développement des forêts communautaires. La séance de travail a porté sur la réactivation du protocole d'accord initié entre les deux pays en matière de gestion des ressources forestières, permettant ainsi à l'OIPR et à la FDA de mettre en œuvre les

axes de collaboration déjà identifiés. Il s'agit notamment de l'établissement d'un corridor écologique entre le Parc national de Taï et les Parcs nationaux de Sapo et Grebo/Krahn au Libéria. Les deux parties ont convenu d'organiser une session du comité de pilotage Complexe écologique Taï/Grebo-Krahn au mois de février 2025. Il convient de noter que la rencontre entre l'OIPR et la FDA a été facilitée par le programme WABILED.

☛ La seconde séance de travail s'est tenue entre l'OIPR, la SODEXAM et le FIRCA. Il s'est agi de dresser l'état de mise en œuvre de la convention OIPR/SODEXAM et de solliciter l'appui du FIRCA pour disposer de ressources financières en vue d'installer des stations météorologiques dans les aires protégées. Les parties ont convenu d'élaborer une note conceptuelle de projet adressée au guichet du fonds vert climat logé au FIRCA.

B. Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique a marqué sa présence à la COP29 l'Université Alassane Ouattara, sis à Bouaké. En effet, le Laboratoire d'Études sur le Droit et le Développement (LEDD-CI) a présenté, le 18 novembre 2024 au pavillon de la Côte d'Ivoire, son plan d'action pour la lutte contre le changement climatique décliné en trois stratégies.

La première stratégie, présentée par le Professeur SILUE Nanga pour le compte de son laboratoire, a mis l'accent sur la nécessité de regards croisés (sciences dures, sciences sociales, politiques ou économiques) sur les problèmes climatiques au moment de la construction de la réponse climatique. La seconde stratégie a concerné l'effectivité de la réponse climatique. Pour le LEDD-CI, pour être mise en œuvre sans heurt, en plus des bonnes pratiques et conventions internationales ratifiées, la règle climatique doit être inspirée inéluctablement par les savoirs locaux. La troisième stratégie, à en croire le professeur SILUE Nanga, est à rechercher dans l'éducation et la formation environnementale qui constituent non seulement la condition d'acquisition de la conscience écologique, mais également le gage de l'application naturelle de la norme écologique. Des discussions animées ont suivi, impliquant des Parlementaires, d'autres Élus locaux, des chefs d'entreprise, qui ont reconnu la nécessité d'une approche collective en mettant un point d'honneur sur la place cruciale du droit dans toutes les discussions pour relever les défis climatiques. Au regard des besoins de formation clairement exprimés, en tant qu'Institut de formation spécialisé, le LEDD-CI s'est engagé à accompagner tous les acteurs à travers des formations adaptées, qu'elles soient certifiantes ou qualifiantes.

C. Ministère des Finances et du Budget

Parfaitement conscients des défis liés aux changements climatiques et reconnaissent que l'adoption de mesures pourrait débloquer des milliards de dollars d'investissements et créer des millions d'emplois d'ici 2030, le Ministère de Finances et du Budget dans son élan de mobilisation des ressources à entrepris de nombreuses initiatives en Côte d'Ivoire.

Ainsi, lors de la COP29 à Bakou, le Ministère, en collaboration avec le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et la Transition Écologique, a tenu une conférence sur le thème : « Initiatives du Ministère des Finances en faveur du Financement Durable en Côte d'Ivoire ». Cet événement avait pour objectif de partager l'expérience de la Côte d'Ivoire en matière des actions de mobilisation de ressources pour financer l'action climatique.

Trois communications ont meublé cette activité au pavillon de la Côte d'Ivoire.

La première présentation a été faite par Mme Larissa KOUADIO, Conseiller Technique du Ministre des Finances et du Budget chargé des questions Environnementales et Agricoles, Secrétaire Permanente par intérim de la CNFEM. Son exposé a porté sur les principales initiatives en faveur du financement climatique, abordant les aspects institutionnels et réglementaires, ainsi que les actions entreprises pour la mobilisation des ressources nécessaires. Ensuite, cette présentation a mis en exergue les défis et perspectives du Ministère des Finances qui sont entre autres :

- L'achèvement des mesures restantes de la FRD ;
- La poursuite de la mise en œuvre des recommandations de la table ronde pour le financement des CDN ;
- L'appui au secteur privé dans le développement d'instruments financiers dédiés au financement vert ;
- L'accompagnement du MINEDDTE dans l'atteinte des objectifs climatiques de la Côte d'Ivoire à travers une mobilisation plus importante des financements durables.

Enfin, cette présentation s'est terminée par les conclusions de la table ronde internationale pour le financement de l'action climatique :

- Une estimation à environ 10 000 milliards FCFA des besoins actuels de la Côte d'Ivoire pour l'achèvement de la mise en œuvre de ses CDN ;
- Forte mobilisation des bailleurs de fonds pour l'action climatique lors de la table ronde du 5 juillet organisée par le ministère.

La seconde communication a été celle de Mme Aïcha Nabintou OUATTARA, Sous-Directrice à la Direction Générale des Financements et Membre du groupe de travail de la CNLCC. Elle a présenté les avantages de mise en place d'un cadre ESG, à savoir :

- L'attractivité pour les investisseurs internationaux ;
- Le renforcement de la gouvernance et de la transparence ;
- L'amélioration de la qualité de vie, de la cohésion sociale et de la réputation internationale ;
- La réduction des coûts environnementaux et sociaux ;
- La croissance économique durable.

Ensuite, cette présentation a mis l'accent sur l'eurobond ESG qui a été émis en janvier 2024. C'est une obligation Eurobond inaugurale de 1,1 milliards de dollars et libellée ESG. Cette seconde émission d'obligation ESG de la Côte d'Ivoire a suscité un

engouement significatif avec plus de 400 investisseurs qui ont fait des offres d'achat, ce qui permettra de financer des projets verts et sociaux.

Enfin, sur le plan institutionnel, elle a présenté le cadre ESG en Côte d'Ivoire, marqué par la création d'un comité ESG rassemblant tous les ministères sectoriels. Ce comité est chargé de la mise en place du cadre ESG, de la planification, ainsi que du suivi et de l'évaluation des activités liées aux critères ESG.

La troisième et dernière communication a été faite par M. OUATTARA Alassane, Assistant en gestion des Projets à la CNFEM. Cette communication a porté sur les opportunités de financement du Fonds pour l'Environnement Mondial en Côte d'Ivoire. Il a d'abord fait l'historique de création du Fonds pour l'Environnement Mondial (FEM). Ensuite, il a mis en exergue les Agences d'Exécution, les différents guichets de financement, les Domaines d'interventions et les Programmes intégrés du FEM. Aussi, a-t-il mis un accent particulier sur le Programme Micro-Financement du FEM, où les projets portés par les OCB/OSC doivent être alignés sur les priorités du FEM, du PNUD et sur la Politique gouvernementale en matière de protection de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté et de l'autonomisation des femmes et des jeunes. Enfin, l'exposé a abordé le bilan des projets et microprojets financés par le FEM qui stipule que le cumul des subventions obtenues auprès du FEM s'élève globalement à plus de 300 milliards FCFA destinées au financement de 83 projets et 400 microprojets au niveau régional et national. Les appuis du FEM ont bénéficié à plus de 1000 villages soit 250 000 personnes, 600 organisations communautaires de base et 350 ONG.

En somme, le ministère des Finances et du Budget est rassuré que l'approche proactive du gouvernement en matière de verdissement du secteur financier public et privé, le soutien des partenaires internationaux ainsi que le dynamisme de l'économie ivoirienne permettront de réduire les risques liés aux variations climatiques et d'assurer une véritable transition bas carbone de notre économie.

D. Ministère des Eaux et Forêts

Le Ministère des Eaux et Forêts a participé à la cérémonie d'ouverture de la COP29 et à la table ronde de haut niveau sur les forêts et le climat, en présence du Ministre Monsieur Laurent TCHAGBA.

En marge de la cérémonie d'ouverture, au Pavillon Côte d'Ivoire le 12 novembre 2024 a été marqué par l'annonce officielle d'un accord de financement du programme de restauration durable des forêts de Côte d'Ivoire, financé par la Banque Européenne d'Investissement (BEI) pour un montant d'environ 100 milliards de francs CFA. Ce programme contribuera principalement à la réhabilitation d'environ 100 000 hectares de terres, principalement en forêt classée et au renforcement des capacités opérationnelles de l'administration forestière.

Le 14 novembre 2024, le MINEF a organisé un side-event au Pavillon de la Côte d'Ivoire sur le thème : « Apport du secteur forestier aux CDN de la Côte d'Ivoire ». Cet événement a permis de présenter la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts (SPREF) comme principal levier d'atteinte des CDN du pays. En effet, ladite stratégie contribue à elle seule à 65% des CDN et si l'ensemble des mesures conditionnelles et inconditionnelles sont prises, la Côte d'Ivoire atteindra la neutralité

carbone.

❖ **Acquis**

Les audiences et rencontres tenues en marge des travaux de la COP29, ont ouvert de très bonnes perspectives en termes de renforcement de la coopération et mobilisation de financements pour la mise en œuvre de la Stratégie de Préservation, de Réhabilitation et d'Extension des Forêts, avec :

- L'appui financier de 100 milliards de francs CFA, sous forme de prêt, de la Banque Européenne d'Investissement pour la restauration du couvert forestier ivoirien ;
- Le renforcement de la coopération avec le PNUD et le FNUF à travers des activités de plaidoyer de haut niveau à conduire lors de prochaines rencontres internationales sur les forêts ;
- La sollicitation de la Côte d'Ivoire à être membre du Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat. Une coalition volontaire de 32 gouvernements et de l'UE qui travaillent ensemble pour respecter les engagements ambitieux en matière de forêts, de climat et de nature.

❖ **Recommandations**

Pour rappel, le coût de mise en œuvre de la Stratégie forestière est de 616 milliards de F CFA, avec un financement attendu d'environ 35% par l'Etat de Côte d'Ivoire et 65% par le secteur privé. La mobilisation des financements à l'exécution de ladite stratégie est un défi à relever par le MINEF. A presque mi-parcours de la mise en œuvre de la Stratégie forestière, le plaidoyer de haut niveau entrepris par le ministre des Eaux et forêts à travers la participation à des rencontres internationales est indispensable en vue d'une mobilisation des partenaires techniques et financiers et du secteur privé pour le financement de ladite Stratégie. A ce titre il était important pour le MINEF de maintenir un plaidoyer de haut niveau, surtout en cette année 2024, qui a vu l'organisation des différentes conférences des Nations Unies à savoir la COP 16 sur la Biodiversité, la COP16 sur la désertification et la COP29 sur la lutte contre les changements climatiques.

E. Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité (MINHAS)

Le 13 novembre 2024, le Ministère à travers l'Office National de l'Eau Potable (ONEP) a fait une présentation au pavillon de la Côte d'Ivoire, sur le thème : « Résilience du secteur de l'eau potable au changement climatique en Côte d'Ivoire » par M. KONE Diakaria, Conseiller Technique du Directeur Général de l'Office. Cette intervention a eu lieu au cours d'un panel co-organisé par ladite structure et la SODEXAM sur le thème « Changement climatique et gestion des ressources en eau en Côte d'Ivoire ». Cet événement regroupait outre ces deux structures, un représentant du Ministère de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement du Burkina Faso et le Directeur du centre de gestion des ressources en eau de la CEDEAO. Le panel a été une occasion de partages d'expériences en matière de gestion des ressources en eau dans un contexte de changement climatique.

La délégation du MINHAS a également pris part à d'autres activités au cours de cette COP telles que des rencontres B to B avec des partenaires bilatéraux (IOM, BNP Paribas, Banque Mondiale) et des autres pays (Maroc, Tunisie).

❖ **Acquis**

Au cours de ces rencontres, il a été question essentiellement de partenariat bilatéral et avec le secteur privé, offrant ainsi de bonnes perspectives en termes de mobilisation des ressources financières pour la mise en œuvre de solutions d'adaptation au changement climatique dans le secteur de l'Eau Potable.

F. Ministère des Transports

Le Ministère des Transports a participé activement aux activités de la COP à travers des rencontres B to B avec les partenaires des autres pays et aussi à travers l'animation des présentations au Pavillon ivoirien. La présentation du Ministère des Transports à la COP29 était intitulée : « la transition écologique dans les transports en Côte d'Ivoire », elle a été faite en collaboration avec le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie le 20 novembre 2024.

Dans cette présentation, la délégation du Ministère des Transports en introduction a défini la transition écologique avant d'indiquer qu'à l'instar des autres pays signataires de la convention cadre des nations unies sur les changements climatiques, la Côte d'Ivoire s'est engagée dans cette trajectoire.

Après l'introduction, un plan axé sur quatre parties a été déroulé :

- Les transports dans les Contributions Déterminées au niveau National ;
- Les actions menées par le Ministère des Transports ;
- Les premiers résultats en termes de réduction des émissions des années 2022 et 2023 ;
- Les défis et les perspectives.

Dans le déroulé, la délégation a présenté les cinq mesures inscrites dans les CDN avant d'y faire ressortir les actions menées par le Ministère des Transports en termes de réformes et de réalisation en matière de transition écologique.

En termes d'actions menées, l'accent a été mis sur les réformes et les projets mis en œuvre ou en cours. Ainsi, trois réformes ont été présentées dont deux décrets et un arrêté. Ce sont : le décret qui vise à limiter à cinq (5) ans l'âge des véhicules d'occasion particulier, importés dans le pays, celui portant promotion de l'usage des moyens de transport électriques en Côte d'Ivoire et des infrastructures de recharge en Côte d'Ivoire et l'arrêté portant organisation et fonctionnement des organes du projet de mobilité électrique intégrant les solutions d'énergies renouvelables en Côte d'Ivoire.

En termes de mise en œuvre des projets, la délégation a présenté les projets en liaison avec les mesures inscrites dans les CDN en lien avec la mobilité électrique, le transport de masse, de renouvellement du parc auto et des véhicules plus économes en carburant. Ce sont :

- Le projet pilote d'Intégration de la mobilité électrique assortie de solutions d'énergie renouvelable en Côte d'Ivoire ;
- Le projet de renouvellement du parc auto avec ashok leyland (832 véhicules) - taxis compteurs (530 véhicules) Minibus IVECO (48 véhicules) mise à disposition ;
- Les projets de BRT est-ouest en cours et les autres BRT en quête de financement.

Les premiers résultats en termes d'émission sur les années 2022 et 2023 ont été présentés pour montrer les efforts engagés par le Ministère des Transports.

Le dernier chapitre de la présentation a mis l'accent sur les défis et les perspectives avant la conclusion.

Par ailleurs, la SODEXAM, structure sous tutelle du Ministère des Transports, a participé à plusieurs évènements au niveau de la sous-région et mondiale :

- Un partage d'expérience sous régionale avec l'Agence en Eau pour le suivi de cette ressource du Burkina Faso a permis de partager les expériences en matière de gestion des ressources en eau. Au cours de cette activité, l'expérience de la Côte d'Ivoire a été partagée à travers la SODEXAM par la présentation de Dr DJE Kouakou Bernard et l'office National de l'Eau Potable (ONEP) au pavillon de la Côte d'Ivoire le 13 novembre 2024 en présence du Ministre en charge de l'environnement.
- Un partage d'expérience sous régionale avec le Ghana sur l'Alerte Précoce pour tous : Cette activité a permis aussi de voir l'expérience du Ghana, et la présentation de M. Daouda Konaté sur les activités de la SODEXAM en matière d'alerte précoce, axés sur les 4 piliers de l'Organisation Météorologique Mondiale.
- Un partage d'expérience mondiale avec la République Populaire de Chine : Cette activité a permis à la Côte d'Ivoire de voir l'exemple de la Chine en matière de nouvelles technologies et d'intelligence artificielle pour les prévisions numériques et la surveillance du temps ;
- Un partage d'expérience avec le Mozambique : Cette activité a permis à la SODEXAM de s'enquérir de l'exemple du Mozambique à travers son intervention sur la science, l'information et les services pour les Contributions Déterminées au niveau National (CDN).

Par ailleurs la Délégation du Ministère composé de la société ARTI, la DPSPP, la SODEXAM sous la direction de M. Le Conseiller Technique Georges BOHOUSOU a pu obtenir les acquis ci-dessous :

- Une Collaboration avec le PNUD pour évaluer les projets BRT et métro en crédits carbone afin d'obtenir des financements supplémentaires ;
- Une Collaboration avec le Ministère de l'Environnement de Côte d'Ivoire pour la prise en compte des projets verts du Ministère des transports dans le pipeline des projets verts du Ministère de l'environnement, à faire passer aux différents guichets des financements verts ;
- Echanges avec la Ministre des affaires Étrangères de l'UAE en présence de deux conseiller du Ministère de l'Environnement, une présentation sur les projets du Ministère

des transports a été faite et des discussions doivent se poursuivre sur des collaborations ;

- Une rencontre avec Mme Stéphanie KODISH, représentante du Ministère de l'Environnement des Pays-Bas, a permis d'aborder la signature d'un mémorandum non contraignant dans le cadre du Global Memorandum of Understanding (MoU) sur les véhicules moyens et lourds à zéro émission (ZE-MHDV). Ce partenariat stratégique vise à promouvoir l'électrification des bus et camions pour réduire significativement les émissions de GES dans le secteur des transports en Côte d'Ivoire. Une invitation officielle a été adressée au Ministre pour la revue et signature du MoU.

Des échanges fructueux ont eu lieu avec Mitigation Action Facility pour explorer des options de financement carbone autour des projets de Bus Rapid Transit (BRT) à Abidjan. Une proposition concrète, jointe à ce rapport, présente des pistes de financement pour accélérer la transition vers des bus électriques et sans suie, alignés avec les ambitions nationales en matière de CDN.

G. Ministère des Mines, Pétrole et Énergie

Le 19 novembre 2024, Monsieur ASSIE Nouho Adamo a fait une présentation dont le thème était : Efficacité énergétique : un chemin à suivre

La Coopération Allemande a soutenu l'État ivoirien dans le cadre de la révision des CDN à travers un appui à la rédaction d'un document de politique et de plaidoyer pour le choix du scénario le plus approprié lié au secteur de l'énergie à intégrer dans les CDN révisées. La mise en œuvre des mesures d'atténuation du secteur énergie pour l'atteinte des objectifs des CDN avec le système MNV a montré une contribution du sous-secteur efficacité énergétique de 75% en moyenne de réduction d'émission des GES sur les années 2022 et 2023.

En abordant l'efficacité énergétique dans les CDN, il a été dit que sur les 38 mesures identifiées, 24 mesures sont relatives au secteur énergie et sur ces 24, 6 mesures concernent le sous-secteur de l'efficacité énergétique.

Quant aux actions mises en œuvre par le Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Énergie pour la promotion de l'efficacité énergétique en Côte d'Ivoire, Monsieur ASSIE a énuméré les actions suivantes : (i) Mise en place d'un cadre législatif et réglementaire par : l'Arrêté n°134 MPEER/MCLU du 18 Novembre 2020 fixant des mesures d'efficacité énergétique dans le bâtiment ; l'Arrêté N°140/MPEER/MBPE/MCI du 27 Novembre 2020 portant sur l'étiquetage énergétique et l'Arrêté N° 156 MMPE/MCLU/MT/MINEDDTE/MCI du 23 avril 2024 portant sur l'Audit Énergétique Obligatoire ; (ii) Autres actions par : la politique sectorielle de développement des Énergies Renouvelables et de l'Efficacité Énergétique en Côte d'Ivoire (PSDEREE) et les Campagnes de sensibilisation aux économies d'énergies.

Pour terminer, il a abordé les résultats obtenus en matière d'efficacité énergétique. Selon lui, en 2022, les efforts dans l'efficacité énergétique ont permis de réduire 484,51 kt CO₂, soit une performance supérieure de 2,67 % par rapport aux prévisions. Ce succès a été amplifié en 2023 avec une réduction de 669,64 kt CO₂, dépassant de 14,51 % les objectifs initiaux. Soit une contribution de plus de 75% aux réductions d'émissions de gaz

à effet de serre du secteur de l'énergie, avec 1% des investissements de ce secteur.

H. Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Couverture Maladie Universelle (MSHP-CMU)

Le 20 novembre 2024, le MSHP-CMU a organisé un side-event sur : « la présentation de la feuille de route pour un système de santé résiliente aux changements climatiques ». Ce fut un panel avec : Prof KONÉ Brama, Conseiller pour le changement climatique et santé à OMS AFRO, M. DEH DEH Benjamin de Expertise France, Mme ADIKO Ange Patricia, Sous-Directrice à la Direction en charge des changements climatiques (DLCCTE). Il ressort de ce panel que la stratégie pour un renforcement de la résilience du système de santé est basée sur les piliers ci-après :

- La gouvernance ;
- Le personnel de santé ;
- Les infrastructures de santé ;
- L'approvisionnement en intrant et médicaments ;
- La surveillance des maladies liés au changement climatique ;
- La collaboration intersectorielle ;
- L'intégration de la santé dans toutes les politiques sectorielles.

En matière de mobilisation des ressources financières, la stratégie à mettre en place pour aboutir à un financement du secteur santé et climat est le renforcement de la collaboration entre le secteur de la santé et celui de l'environnement. L'efficacité viendra de :

- La synergie d'action entre les deux secteurs santé et environnement
- La cartographie des fonds disponibles pouvant financer le secteur climat et santé
- Le renforcement des capacités sur la mobilisation de fonds climat

I. Ministère de la Construction, du Logement et de l'Urbanisme (MCLU)

La délégation du MCLU a participé à trois (3) sessions d'intérêt en lien avec les thématiques des bâtiments et du refroidissement, qui ont impliqué l'ensemble des chaînes de valeur de l'environnement bâti. Elles avaient pour objectif de créer une voix unifiée pour favoriser la décarbonisation et la résilience des bâtiments, tout en relevant les défis de la chaleur extrême due aux matériaux de construction et aux équipements réfrigérants.

☛ La table ronde ministérielle organisée le lundi 18 novembre sur le thème : « tenir l'engagement mondial en matière de refroidissement ».

Cette session a préconisé la prise en compte du changement climatique dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN) pour les bâtiments, en intégrant la vision en faveur du refroidissement durable dans les plans nationaux climatiques, et en surmontant les obstacles liés au financement à travers de nouveaux mécanismes impliquant des structures financières dédiées à la question.

Les échanges ont permis le partage des réussites et des difficultés rencontrées par les états et suggéré une meilleure conception de l'aménagement urbain et des moyens de réfrigération naturelle des bâtiments.

📅 Le mardi 19 novembre : le panel sur le thème : « Circularité et décarbonisation de l'environnement bâti : vers la neutralité carbone ».

Les échanges ont permis de démontrer comment l'implémentation d'une économie circulaire pourrait contribuer à rendre efficace les stratégies de décarbonisation dans la conception et la construction des bâtiments.

Les discussions ont porté sur la façon de minimiser les déchets, de réutiliser les matériaux et de concevoir des bâtiments en intégrant les énergies renouvelables, la sélection des matériaux et les technologies innovantes, en vue de la création de bâtiments à la fois économes en ressources et à faible émission de carbone.

📅 Le mercredi 20 novembre : la table-ronde de haut niveau sur le financement de l'action climatique urbaine pour laquelle M. Le Ministre a reçu une invitation

Cette session, qui a réunis divers partenaires dont UN Habitat et le Comité d'Etat de l'Urbanisme et de l'Architecture, a abordé la question des constructions et des bâtiments écologiques, des défis liés notamment à la stratégie de mobilisation du financement suffisant pour l'adaptation des politiques à la réalité climatique ainsi qu'au type de partenariat et de collaboration nécessaires.

❖ Recommandations

Les échanges ont permis une compréhension relative au fait que les zones urbaines étaient responsables de 70% des émissions mondiales de gaz à effet de serre dont près de 37% étaient imputable au secteur de la construction. Deux (2) aspects méritent l'attention du MCLU.

- la non prise en compte du secteur de la construction dans les plans nationaux climatiques par le Ministère en charge de l'environnement. Lesdits plans ne font point référence à des actions directes entreprises en faveur de la décarbonisation des bâtiments et du cadre bâti, mais plutôt de manière indirecte, notamment sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

Les efforts réalisés à ce jour portant sur des projets dont la preuve de réduction d'empreinte carbone est avérée méritent d'être pris en compte.

- L'adoption d'une approche pragmatique d'adaptation des infrastructures urbaines aux changements climatiques. Les solutions envisageables pour le MCLU concernent : (i) l'implémentation de solutions novatrices, résiliente et adaptées aux enjeux du changement climatique. Ainsi, les options d'investissements dans des bâtiments verts pourraient se traduire par :
 - le recours aux panneaux photovoltaïques pour alimenter les programmes immobiliers afin de privilégier une énergie renouvelable avec la possibilité d'obtenir des crédits carbone ;

- le mixage entre aggro en ciment et aggro en géobéton destiné au cloisonnement dans toutes les constructions basses afin de réduire leur empreinte carbone ;
- la revue des quotients d'occupation des constructions afin d'optimiser une aération naturelle et réduire le recours aux réfrigérants afin de promouvoir l'efficacité énergétique ;
- l'accroissement des espaces verts du cadre bâti dans la planification urbaine et leur aménagement ;
- la rénovation durable des constructions susceptibles de réduire au maximum les impacts environnementaux et sociaux négatifs à chaque étape du cycle de vie des bâtiments ;
- l'utilisation de nouveaux matériaux tels que les tiges en fibre de verre en lieu et place de l'acier ;
- la transformation des déchets liés à la construction à travers la promotion d'une économie visant à transformer et valoriser les déchets résultant des matériaux liés à la construction. Il s'agit de réemployer, de réparer et d'entretenir et de recycler afin de limiter la production de déchets.

(ii) La mise en place d'un écosystème propice au financement de l'adaptation au changement climatique. Face aux intentions d'allocation d'un financement compris entre 4,5 et 5 000 milliards de dollars chaque année pour investir dans des infrastructures nouvelles ou améliorées résilientes au changement climatique d'ici 2030, l'évaluation des besoins en financement apparaît comme nécessaire et préalable pour le MCLU.

Le MCLU est susceptible de mobiliser des financements à court terme, en présentant des projets dont la preuve de réduction d'empreinte carbone est avérée. La création d'un marché de l'offre et la demande favorisant une économie circulaire pourrait être envisagée.

Par ailleurs, les enjeux liés au changement climatique requièrent une stratégie sectorielle coordonnée et un suivi adéquat de l'ensemble des initiatives en cours, relatives à la prise en compte de la durabilité dans l'habitat, et plus généralement dans l'aménagement urbain. Cela passe par :

- la mise en place d'un cadre d'échange, de coordination et de suivi sectoriel ;
- l'élaboration d'une politique nationale de développement urbain durable en synergie avec le Ministère de l'environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique ;
- l'élaboration d'une feuille de route pour la décarbonisation de la filière spécifique du bâtiment avec l'appui des partenaires tels que le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). A cet effet, des contacts ont été noués avec plusieurs potentiels investisseurs intéressés.

J. Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (ME-MINADERPV)

Les activités du ME-MINADERPV ont démarré dès l'ouverture de la COP29 le **11 novembre 2024 par la promotion des produits locaux à travers le Conseil Café Cacao et le Conseil Coton Anacarde**. Ainsi, lors de cette COP29, la Côte d'Ivoire a mis en avant ses produits locaux à travers une série d'activités promouvant les deux conseils précités. En effet, les activités organisées se sont concentrées sur la mise en valeur des efforts réalisés par la Côte d'Ivoire pour promouvoir une agriculture durable et responsable, en lien avec la production de café, cacao, coton et anacarde. Ces produits sont des piliers de l'économie ivoirienne et sont au cœur des politiques agricoles du pays, notamment en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et d'adaptation aux changements climatiques.

☛ Au titre du Conseil du Café et du Cacao

Le Conseil Café-Cacao a présenté ses actions visant à améliorer la qualité et la durabilité de la production de cacao et de café, en mettant l'accent sur des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement à travers deux panels et l'animation du pavillon à travers la distribution permanente de café et chocolat durant toute la période de la COP. Pour ce qui concerne les panels, le premier panel, tenu le 15 novembre 2024, avait pour **thème : « Contribution du cacao ivoirien à la lutte contre le changement climatique »**. Ce panel a réuni Madame ASSAMOI Patricia, Coordonnateur du Projet de Contribution à la Reforestation du Conseil Café-Cacao, Monsieur KRAMO Kouassi, Maire de la commune de Bocanda, Colonel TRAORE Ynsa, Coordonnateur de l'initiative Cacao et Forêts au Ministère des Eaux et Forêts, Monsieur Éric Landry KONAN, Coordonnateur du Programme de réductions des émissions (PRE). La modération du panel était assurée par M. AKA Jean-Paul, expert en question climatiques au PNUD. Présidée par le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, Monsieur ASSAHORÉ Konan Jacques, cette présentation avait pour objectif de positionner la Côte d'Ivoire comme un leader dans la promotion d'une agriculture durable. Il met en exergue les efforts de la Côte d'Ivoire pour rendre le cacao Vert. Madame ASSAMOI a présenté la stratégie de contribution à la reforestation au cours du panel. Cet engagement est décliné dans une stratégie dont la mise en œuvre se fera selon quatre axes qui sont : (i) la résilience climatique des vergers à travers l'agroforesterie et le reboisement, (ii) la valorisation économique par le carbone ainsi que la transformation des produits non ligneux issus de l'agroforesterie par des groupements de femmes, (iii) la création d'emplois verts et les opportunités économiques pour les jeunes et les femmes, et enfin (iv) la coordination de toutes les initiatives de promotion de l'agroforesterie dans la filière Café-Cacao.

Le deuxième panel, organisé le 18 novembre 2024 et portant sur le **thème : « Solutions innovantes pour un cacao durable »**, a bénéficié de la participation active du Directeur Général du Développement Rural au sein du Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières, M. N'GUESSAN Koffi Rodrigue, de la Conseillère de Monsieur le Directeur Général du Conseil du Café-Cacao, Mme POE Carine, de M. KOSSI Cyrille, Senior Manager Développement durable et ESG

représentant KPMG Côte d'Ivoire, de M. KOUADIO Fidèle, Coordonnateur des projets climatiques au Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles (FIRCA) et de Dr. Issa BADO, spécialiste de programme à l'Organisation Internationale de la Francophonie, expert en négociations internationales sur l'environnement et le développement durable et de la modératrice, Mme KONAN ORE Deborah, Chef de service gestion environnementale et sociale du Conseil Café-Cacao.

Cette rencontre a réuni également des partenaires techniques et financiers et des représentants et experts de haut niveau de plusieurs Etats. Le panel avait pour objectif de valoriser les initiatives novatrices déployées ou en cours, tout en promouvant une collaboration accrue entre les acteurs de la chaîne de valeur. Plusieurs solutions innovantes ont été présentées. Parmi ces solutions mises en avant par les panélistes, figurent la norme ARS 1000 soulignée pour son rôle dans l'adoption de pratiques durables. La norme ARS 1000 qui est mise en œuvre en Côte d'Ivoire intègre des critères exigeants en matière de protection de l'environnement, de responsabilité sociale et de bonnes pratiques agricoles ; elle favorise ainsi une production respectueuse des écosystèmes tout en garantissant des bénéfices économiques et sociaux aux producteurs. A cet égard, la norme africaine ARS 1000 est une innovation africaine au service de la production mondiale de cacao et dont la mise en œuvre se fait par l'exploitation des dites technologies.

Les panélistes, les partenaires et autres participants ont tous reconnu la pertinence de cette norme adoptée par la Côte d'Ivoire au regard du levier stratégique qu'elle représente pour répondre aux attentes des marchés internationaux et renforcer la résilience des communautés face aux défis climatiques. Toutefois, les panélistes ont également abordé les obstacles persistants, tels que l'accès limité aux financements climatiques et les risques liés aux incertitudes climatiques. Aussi ont-ils encouragé le Conseil du Café-cacao à mettre en place des canevas pour la mobilisation des financements auprès de guichets verts. Un accent a été mis sur le développement de produits d'assurance indicelle comme outil de réduction des risques pouvant intéresser le secteur de la finance à investir dans la filière.

Concernant les résultats et discussions des panels, des solutions concrètes suite aux réflexions partagées par les participants ont été discutées et un consensus s'est dégagé vers d'autres solutions innovantes notamment :

- L'importance d'une communication claire pour mobiliser les investisseurs et renforcer la prise de décision éclairée. Le Conseiller Technique, Professeur Kouadio Georges, du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, a insisté sur l'importance de la recherche scientifique et de la communication stratégique pour mobiliser le financement privé et susciter l'adhésion des petits producteurs aux initiatives de durabilité de la filière.
- La nécessité d'une coopération régionale renforcée : Le panel a également mis en lumière les efforts de coopération entre la Côte d'Ivoire et le Ghana, dans une dynamique régionale visant à positionner l'Afrique de l'Ouest comme un acteur clé de la transition climatique dans le secteur cacao. À travers ces initiatives, la Côte d'Ivoire réaffirme son leadership dans l'innovation, la durabilité et la lutte contre le changement climatique.

- Une vision partagée pour l'avenir : cette rencontre a permis de mettre en exergue l'engagement de la Côte d'Ivoire à construire une filière cacao plus verte et résiliente, répondant aux attentes des marchés internationaux tout en soutenant les communautés agricoles. Le cacao ivoirien se positionne ainsi comme un modèle de transition durable, conciliant croissance économique, préservation environnementale et inclusion sociale.

Enfin, nonobstant la pertinence des autres solutions innovantes applicables dans la cacaoculture, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) a été identifiée comme un levier essentiel pour formaliser et pérenniser ces initiatives dans le domaine du café et du cacao.

En définitive, la participation du Conseil Café-Cacao à la COP29 a marqué une étape déterminante dans l'engagement de la Côte d'Ivoire pour un développement durable et résilient. À travers les projets présentés, notamment le renforcement de la résilience des systèmes de production de café et de cacao et les échanges fructueux avec les partenaires internationaux, notre pays a affirmé son leadership en matière de transition écologique et de lutte contre le changement climatique. Les initiatives comme le Portefeuille National des Projets Verts et la mise en lumière de l'opportunité d'accès aux financements climatiques, en particulier à travers le soutien de l'OIF/IFDD.

Le Conseil Café-Cacao, avec l'appui de ses partenaires institutionnels, dispose des moyens nécessaires pour saisir les opportunités offertes pour développer des projets innovants et renforcer la compétitivité internationale du cacao ivoirien. La mise en place de la Task Force stratégique, la mobilisation de financements climatiques et le renforcement des capacités locales seront des leviers essentiels pour réussir cette transition et préserver nos ressources naturelles.

☛ Au titre du Conseil du Coton-Anacarde

La présentation du Conseil du Coton et de l'Anacarde à la COP29 avait pour thème : **« Les opportunités d'investissement dans les filières coton et anacarde et promotion de la durabilité dans la filière cajou en Côte d'Ivoire »**. Cette présentation a porté sur :

- L'organisation, l'évolution et les opportunités d'investissement dans les deux filières. Concernant la filière anacarde, les opportunités d'investissement portent notamment sur la subvention des amandes commercialisées, l'installation des zones agro industrielles dédiées au développement de la transformation locale de l'anacarde, les Conventions État/Unités permettant de bénéficier de mesures incitatives complémentaires au code des investissements, le Centre d'Innovations et de Technologies de l'Anacarde de Yamoussoukro (CITA), l'exemption de taxes et prélèvements sur l'exportation des amandes de cajou, Salon International des Equipements et Technologies de transformation de l'Anacarde.
- Les initiatives de promotion de la durabilité dans la filière Anacarde en Côte d'Ivoire. Concernant ce dernier point, un focus a été fait sur le Programme Carbone et la stratégie de préservation de la biodiversité et de protection des forêts de la filière anacarde (pour les détails, voir la présentation).

❖ **Acquis**

La promotion des produits locaux a permis de renforcer la visibilité de la Côte d'Ivoire sur la scène internationale. Des discussions avec des partenaires techniques, financiers et des entreprises ont permis d'initier des dialogues sur la durabilité des chaînes de valeur de ces produits. La Côte d'Ivoire a été reconnue pour ses efforts visant à allier performance économique et respect des engagements climatiques.

❖ **Recommandations**

Il s'agira pour les futures COP de renforcer la visibilité des produits locaux en faisant la promotion sur le pavillon de notre pays et participer à des panels avec d'autres pays et partenaires.

☞ **Au titre du Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricole (FIRCA)**

Lors de cette COP29, le FIRCA a participé à quatre (4) side-events. Ainsi, le 13 novembre 2024, le FIRCA a organisé une conférence sur : « **Rôle et importance d'une entité nationale accréditée dans la lutte contre les changements climatiques : cas du FIRCA** ». Cette activité a permis d'échanger sur le rôle d'une entité accréditée dans la mobilisation des ressources. Le FIRCA a profité pour informer les participants qu'il est désormais accrédité au Fonds Vert Climat et au Fonds pour l'Adaptation. Le FIRCA a réaffirmé sa disponibilité à accompagner les porteurs de projets en vue de mobiliser les ressources dans le cadre de la mise en œuvre des CDN de la Côte d'Ivoire.

Le FIRCA a également participé à un panel avec Abidjan Legacy Program (ALP) sur les Stratégies de renforcement de la résilience des communautés locales ivoiriennes face au changement climatique. Il s'est agi pour le FIRCA de présenter les stratégies actuelles basées sur le financement, la recherche et le Conseil Agricole. Au niveau du financement, le panéliste a relevé la mobilisation des financements endogènes des filières pour financer les programmes de recherche et conseil agricole à l'effet d'outiller les acteurs des filières agricoles sur bonnes pratiques et de disposer des technologies innovantes. A côté de ces financements endogènes, il a également relevé l'apport considérable des Partenaires Techniques et Financiers sur des grands programmes de développement agricole en cours dans notre pays. En termes de défis, deux ont été identifiés : la question de la maîtrise de l'eau et la disponibilité des données climatiques. Face à ces défis aujourd'hui, le FIRCA propose des solutions passant par les stations agrométéorologiques. Ces solutions méritent d'être renforcées pour accroître l'impact des actions auprès des communautés locales impactées par les changements climatiques.

Le jeudi 14, le FIRCA a participé à un panel sur le thème : « **Faire progresser la cuisson propre, financement et partenariat organisé par l'ONUDI, l'OPEC FUND et le CECC** ».

Au cours de ce panel, le FIRCA a présenté les initiatives nationales en matière d'énergie, de cuisson propres mise en œuvre au niveau des filières agricoles et faire le plaidoyer

par la voix de Dr. Gustave ABOUA pour le financement d'une stratégie nationale sur les énergies de cuisson propres et la mise à échelle des initiatives en cours avec cette institution.

Le vendredi 15 Novembre, le FIRCA a participé à un panel avec le GGGI et la BOAD sur le thème : « **rapprocher le financement de la lutte contre le changement climatique et les pertes et dommages - Transformer les engagements en solutions tangibles** ». Au cours de ce panel, il s'est agi de partager les expériences en matière de mobilisation des financements par une institution financière et une institution nationale accréditée. Le FIRCA a donc partagé son expérience dans la mobilisation et la gestion financière et a plaidé pour que les fonds sur les pertes et préjudices soient alignés sur les mécanismes existants pour faciliter l'opérationnalisation de ce guichet.

II.4.1.3. Activités des Collectivités Territoriales

A. Au titre de l'Assemblée des Régions et Districts de Côte d'Ivoire (ARDCI)

Les collectivités territoriales réunies au sein de l'ARDCI ont articulé leur participation à la COP29 autour de quatre (04) points : (i) la réunion de briefing des membres ; (ii) la participation des élus et des cadres territoriaux aux side-events ; (iii) les rencontres B to Be et (iv) l'Organisation d'un side-event.

☛ La réunion de briefing des membres de l'ARDCI.

En vue d'organiser efficacement la participation des membres de l'ARDCI à la COP29, une réunion de briefing s'est tenue, le mercredi 13 novembre 2024, au Pavillon de la Côte d'Ivoire. Elle a porté sur la structuration de la participation des membres à la COP29, l'identification des partenaires potentiels et l'organisation du side-event.

☛ La participation des membres de l'ARDCI aux side-events

- Communication de M. WADJA ESSAY, Président de la Région de l'Indénié-Djuablin et de Mme Nassalatou DIABY, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, au side-event de la Team Sweden, le jeudi 14 novembre 2024, au Pavillon de la Suède. Présidée par M. OLOV HEMSTROM, Responsable des activités d'Energies, de Transports et d'infrastructures à Business Suède, cette rencontre a réuni plusieurs élus d'autres pays ainsi que le Secrétaire Général de CGLU-A, Dr ELONG MBASSI. Elle a porté sur la transition verte au niveau des communautés locales. Saisissant l'occasion, les élus membres de l'ARDCI ont présenté leurs projets en matière de développement durable et exhorté les organisations de financement à les soutenir.
- Communication de M. Raymond KONAN, Président de la Région du Bélier, à un panel organisé par l'ONUDI sur la promotion de la cuisson propre, le 14 Novembre 2024, au Pavillon ONUDI. Ce panel vise à mobiliser des financements pour la cuisson propre dans les pays en développement.
- Participation de M. WADJA ESSAY, Président de la Région de l'Indénié-Djuablin, de Mme Nassalatou DIABY, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan ainsi que des cadres territoriaux au side-event de haut-niveau de l'Organisation Mondiale de l'Économie Verte (WGEO), le vendredi 15 novembre 2024, au Pavillon de ladite

institution. Il s'agissait au cours de cette rencontre de présenter les initiatives de WGEO depuis sa création à travers le monde et les appuis qu'elle apporte.

- Participation de Mme Nassalatou DIABY, Vice-Gouverneur du District Autonome d'Abidjan, le lundi 18 novembre 2024, à une table ronde organisée par le Réseau des Parlementaires Africains sur les Changements Climatiques. Cet événement s'est tenu au Pavillon de l'Union Africaine. Il a rassemblé des élus, des experts et des acteurs politiques engagés dans la lutte contre les impacts dévastateurs du changement climatique, en mettant particulièrement l'accent sur les défis auxquels l'Afrique est confrontée.
- Participation de M. Raymond KONAN, Président de la Région du Béliér, à un side-event portant sur la présentation du Projet d'Adaptation aux Changements Climatiques dans les Zones Oasiennes (PACCZO) qui consiste en la réhabilitation des systèmes ancestraux d'irrigation dans des régions marocaines, le lundi 18 novembre 2024, au Pavillon du Maroc.

📌 Les rencontres B to B.

Les membres de l'ARDCI ont eu plusieurs rencontres B to B avec des partenaires susceptibles de les accompagner dans la mise en œuvre de leurs projets de développement, notamment :

- Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A) avec Dr Jean Pierre ELONG MBASSI, son Secrétaire Général, pour échanger sur les opportunités de financement des projets verts des Régions et Districts de Côte d'Ivoire.
- La Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) avec M. Ibrahim TRAORE, Responsable Finance Climat pour échanger sur les opportunités de financement des actions climatiques des Régions et Districts.
- Mme MOUBARAK, Coordinatrice de l'Organisation Mondiale de l'Economie Verte (WGEO) pour échanger sur les opportunités de financement des actions climatiques des Régions et Districts.
- Mme Madeleine BOWEN, Conseillère des politiques, Planification stratégique et engagement, Direction générale de la politique stratégique et des affaires internationales du Canada en vue d'échanger sur les possibilités d'une collaboration entre les territoires du Canada et ceux de la Côte d'Ivoire dans le cadre de la coopération décentralisée.
- Rencontre d'échanges avec la Team Sweden, présidée par M. OLOV HEMSTROM, Responsable des activités d'Energies, de Transports et d'infrastructures à Business Suède. Cette rencontre a porté sur les possibilités de financement des actions climatiques des Régions et Districts de Côte d'Ivoire.

📌 Les autres activités réalisées

L'organisation d'un side-event de l'ARDCI, le samedi 16 novembre 2024 au Pavillon de la Côte d'Ivoire, en vue de donner la position des Régions et Districts et faire valoir leur engagement dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques. Cette rencontre a porté sur le thème : « **lutte contre les changements climatiques : responsabilités et engagements des Régions et Districts de Côte d'Ivoire** » et a

réuni des Présidents de Régions, des Vice-Gouverneurs, des Conseillers régionaux ainsi que des cadres territoriaux. On notait également la présence de partenaires techniques et financiers. M. WOUADJA ESSAI, Président du Conseil Régional de l'Indénié-Djuablin, Représentant Dr. AKA AOUELE, Président de l'ARDCI, a fait une communication qui a relevé le rôle crucial des territoires dans la lutte contre les changements climatiques. Il a présenté le « Projet d'optimisation des productions agricoles et résilience des communautés rurales de la Région de l'Indénié-Djuablin » d'un coût global d'environ **26,3 millions de dollars américains** comprenant cinq (05) composantes.

Mme Nassalatou DIABY, 4^{ème} Vice-gouverneur du District Autonome d'Abidjan a présenté le plan d'action climatique de son institution composée de 26 actions réparties autour de quatre axes stratégiques : le secteur des Déchets, le secteur de l'Énergie, des Bâtiments et de l'Industrie, le secteur des Transports et le secteur de l'Environnement. Ce plan est une feuille de route pour orienter les efforts de la ville d'Abidjan vers une résilience durable et un développement harmonieux.

M. Raymond KONAN, Président de la Région du Bélier, a présenté le Plan climat territorial de sa collectivité en vue de renforcer sa résilience face aux effets du changement climatique. Ce projet est estimé à **35 milliards de francs CFA** (soit **56,3 millions de dollars américains**) qui sont nécessaires pour mettre en œuvre les 24 actions climatiques prioritaires du Plan Climat Territorial du Bélier.

M. Elloh VOSSO, 1^{er} Vice-gouverneur du District autonome de la Comoé, a indiqué que face aux menaces des changements climatiques, son institution est en train d'élaborer son plan climat territorial en liaison avec les différentes régions qui la composent. Cette approche vise à définir clairement les axes et actions à mettre en œuvre en vue de mieux adresser la question des changements climatiques au niveau du district.

Cette rencontre a été marquée par des échanges qui ont permis d'enrichir et d'approfondir les réflexions autour du financement des actions climatiques au niveau des territoires en Côte d'Ivoire.

❖ Acquis

- L'accompagnement et le lobbying de CGLU-A auprès de l'Organisation Mondiale de l'Economie Verte (WGEO) en vue de capter des fonds pour la mise en œuvre des projets verts des Régions et Districts autonomes de Côte d'Ivoire.
- Cités et Gouvernements Locaux Unis d'Afrique (CGLU-A) est l'entité accréditée auprès de l'Organisation Mondiale de l'Économie Verte (WGEO) pour le compte des collectivités territoriales africaines. De ce qui précède, Dr Jean Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire Général de CGLU-A, a fait savoir que son institution s'engage aux côtés des membres de l'ARDCI à présenter leurs projets verts. Il soutient également que CGLU-A est disposée à faire le *lobbying* nécessaire en vue de faciliter l'accès des membres de l'ARDCI au fonds de cette organisation internationale.
- La facilitation de l'accès au fonds vert de la ville d'Agadir estimé à 400 millions d'Euro en vue de renforcer l'action des Régions et Districts de Côte d'Ivoire en matière de

lutte contre le dérèglement climatique. Sur ce point, Dr Jean Pierre ELONG MBASSI, Secrétaire Général de CGLU-A, a fait savoir que la ville d'Agadir (*championne du monde en matière de développement durable des villes, Prix de Shanghai 2024*) dispose d'un fonds de **400 millions d'euros** environ **263 milliards FCFA**, dédié au financement des projets verts des collectivités territoriales africaines. L'appel à projet en vue de bénéficier de ce fonds sera lancé en **février 2025**. Cette action qui s'inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée vise à contribuer au renforcement de la résilience des territoires en Afrique et à soutenir leur développement durable. Pour ce fonds, le Secrétaire Général de CGLU-A a déclaré que son institution va présenter les projets verts des membres de l'ARDCI et œuvrer à faciliter leur accès à ce fonds.

❖ **Recommandations**

Deux recommandations peuvent être formulées à l'issu de cette COP29, notamment :

- l'appui du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, pour la formulation de projets de renforcement de capacités des cadres territoriaux en matière de lutte contre les changements climatiques et de recherche de financements en vue de mieux préparer les prochaines participations de l'ARDCI aux COP ;
- la mise en place au sein de l'ARDCI d'une cellule de réflexion pour la recherche de financements verts pour les projets innovants et le développement durable des territoires membres de la faïtière.

II.4.2. Activités des acteurs du secteur privé

A. Au titre de la Société Ivoirienne de raffinage (SIR)

La SIR a assisté à des side-events au Pavillon Côte d'Ivoire organisé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique, du Ministère des Eaux et Forêts, du Ministère des Transports, du Ministère des Mines, du Pétrole et de l'Energie et du Conseil Café Cacao.

En outre, la délégation a participé aux séances plénières. Le constat est que la participation aux négociations n'est pas aisée à cause du travail préalable des groupes déjà constitués et impliqués. La liberté de la parole est accordée à tous les pays et aux organisations.

Par ailleurs, la SIR a entrepris la visite des pavillons des pays qui a permis de recueillir les informations pertinentes ci-après :

- Présence de structures financières qui opèrent dans le financement des énergies renouvelables et l'énergie fossile (sous conditions) ;
- Décision de certains pays producteurs de brut d'opter pour un mix énergétique dans leur intention d'aller vers des énergies renouvelables. L'Arabie Saoudite ambitionne de se positionner comme producteur et exportateur d'hydrogène vert ces prochaines d'années (2040) ;

- Engagement des pays à produire du SAF (Sustainable Aviation Fuel) et autres biocarburants tout en poursuivant les efforts au niveau de l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'aviation, de l'automobile, etc. ;
- Mise en œuvre de technologies liées à l'énergie solaire, l'économie circulaire (intégrant le recyclage des déchets), la production d'hydrogène vert, l'efficacité énergétique et la recherche de fuites de méthane, la capture du carbone, la liquéfaction du CO₂, la production de biométhane (gaz naturel renouvelable (GNR)), et l'utilisation de 100% d'énergies renouvelables dans la production.

Une rencontre a également eu lieu à la « Green zone » entre l'Ambassadeur de Côte d'Ivoire en Iran (couvrant également l'Azerbaïdjan) et le DG de la SOCAR (Compagnie pétrolière azerbaïdjanaise). Son excellence M. l'Ambassadeur était accompagné de son 1^{er} Conseiller, de M. KANGA (Conseiller Technique du MMPE), de Mme BOUE de la RTI et de la délégation de la SIR. Le DG de la SOCAR était avec 2 de ces collaborateurs. Il a indiqué qu'ils avaient déjà entrepris plusieurs missions en Côte d'Ivoire qui malheureusement n'ont pas abouti. Il a dit être disposé à travailler avec la CI en matière d'hydrocarbures. L'Ambassadeur les a invités à participer au SIREXE qui aura lieu à la fin du mois de novembre à Abidjan. Un courrier d'invitation devrait leur être transmis à cet effet.

Au niveau des conférences, la majorité des pays en développement sont d'accord pour plus d'efforts afin d'utiliser davantage d'énergies renouvelables et réduire les énergies fossiles. D'un autre côté, les pays développés ne prennent pas d'engagements fermes significatifs pour le financement des actions de réduction du CO₂, ce que critiquent les pays en développement.

❖ **Recommandations**

En guise de conclusions pour la SIR dans les décennies à venir, nous notons un appel à :

- Accélérer l'amélioration de l'efficacité énergétique ;
- Accroître (tripler) la production d'énergies renouvelables ;
- Viser la neutralité carbone à terme (horizon 2050, pour la majorité des pays présents) ;
- Renforcer les capacités de financement des banques pour le climat.

B. Au titre de la Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)

Pendant la COP29, la délégation de la CGECI a pris part à plusieurs conférences, panels, Side Events en lien avec la transparence, l'atténuation, l'adaptation, le marché carbone (article 6 de l'Accord de Paris), la durabilité et des rencontres B to B.

Cette année, le MINEDDTE a désigné la CGECI, ainsi que d'autres structures, pour se pencher particulièrement sur la thématique de la « Transparence ». La CGECI a également été nommée rapporteur du groupe de travail national sur les négociations relatives à ce sujet. Cette mission offre à la CGECI l'opportunité de participer activement aux discussions nationales et internationales sur le climat, tout en mettant en avant

l'engagement du secteur privé ivoirien, notamment en ce qui concerne la transparence des actions et des financements climatiques.

Elle a aussi eu une audience avec le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE).

Au cours de cette audience, après les civilités d'usage, prenant la parole le Président DOUMBIA a proposé à Monsieur le Ministre l'impérieuse nécessité de renforcer la collaboration entre la CGECI et le Ministère dont il a la charge. Cette synergie permettrait de booster la mise en œuvre de la politique de la Transition Écologique et du Développement Durable de la Côte d'Ivoire, ensuite il a suggéré au Ministre de bien vouloir rencontrer dans les meilleurs délais le Patronat ivoirien pour lui présenter les projets du MINEDDTE dont les financements ne sont pas encore acquis pour permettre au Secteur Privé de jouer son rôle.

A la suite de Monsieur DOUMBIA, Monsieur le Ministre a pris la parole pour marquer toute sa satisfaction à ces propositions et félicité la CGECI pour cet esprit de collaboration et d'engagement. Il a proposé de mettre en place un cadre permanent de travail entre son Département et la CGECI.

❖ **Recommandations**

Concernant les recommandations faites par la CGCI, elles ont été formulées comme suit :

- Renforcer la collaboration CGECI – MINEDDTE, par la mise en place d'un comité technique permanent en charge de la préparation des différentes COP ;
- Accroître la sensibilisation et la mobilisation des Membres de la CGECI à participer aux COP, véritables opportunités d'affaires ;
- Améliorer la participation de la CGECI à la COP par la fixation d'objectifs visés.

C. Au titre de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Ivoire (CCI-CI)

Surnommée la « COP de la finance », la COP29 a principalement porté sur l'adoption d'un nouvel objectif mondial en matière de financement (NCQG), qui augmenterait les engagements financiers destinés à aider les pays vulnérables à faire face aux impacts négatifs croissants du changement climatique. Ce fut également un moment clé pour les dirigeants mondiaux d'indiquer comment ils renforceraient leurs engagements nationaux en matière de climat et honoreront leur engagement précédent. Le Secrétaire général de l'ONU a déclaré aux dirigeants réunis à Bakou : « Le financement climatique n'est pas une œuvre de charité, c'est un investissement ; l'action climatique n'est pas facultative, c'est un impératif ». La participation de la CCI-CI fut axée sur les négociations dont voici le bilan.

À la fin de la première semaine de la COP29, des négociations difficiles et prolongées se sont poursuivies sur presque tous les sujets, la clôture des organes subsidiaires dressant un tableau sombre des progrès réalisés. La plupart des pays ont réitéré leurs positions fortes, ne faisant que renforcer les tensions et les divisions existantes entre les parties. Sur près de 40 sujets en discussion, seule une fraction a abouti à une conclusion. Plusieurs questions clés ont été reportées aux prochaines sessions en juin 2025, y compris certaines relatives à l'adaptation, aux pertes et dommages, à la technologie et à l'appui à l'établissement de rapports par les pays en développement. Les Parties avaient

également Les débats sur le sort et la portée du programme de travail sur l'atténuation se sont poursuivis la 2^{ème} semaine, alors qu'aucun texte n'a été approuvé sur le programme de travail sur la transition juste. À la fin, les parties s'accusent mutuellement de saper le processus et soulignent que la confiance nécessaire pour progresser avait été rompue.

Le président de la COP29 a publié une lettre exposant ses plans pour la deuxième semaine, en commençant par une plénière lundi pour recevoir officiellement les rapports des organes subsidiaires, adopter les projets de décisions et fournir plus de détails sur la voie à suivre.

Les discussions se sont déroulées ensuite sur trois volets : 1) des consultations ministérielles sur les questions politiques en suspens, à savoir le NCQG, l'adaptation, l'article 6 et l'atténuation ; 2) la poursuite des travaux techniques sur un ensemble limité de questions et 3) des consultations complémentaires de la présidence. Beaucoup attendent désormais du sommet des dirigeants du G20 de Rio, qui s'ouvre également lundi, qu'il contribue à débloquer la situation à Bakou. Comme l'a déclaré le secrétaire exécutif de la CCNUCC dans une lettre adressée aux dirigeants du G20 : « Le G20 a été créé pour s'attaquer à des problèmes qu'aucun pays ou groupe de pays ne peut résoudre seul. C'est pourquoi la crise climatique mondiale devrait être la priorité numéro 1 à RIO la priorité numéro un à Rio ».

Au final, le Fonds pour l'adaptation n'a réussi à obtenir qu'environ 61 millions de dollars lors de son événement annuel de collecte de fonds pour la COP, contre son objectif annuel de 300 millions de dollars. Le FRLD n'a reçu qu'une seule nouvelle promesse de don de la Suède (200 millions de SEK, soit 18,1 millions de dollars). La Suède a également annoncé une nouvelle contribution supplémentaire de 8 milliards de SEK (763 millions de dollars) au Fonds vert pour le climat (GCF). Cependant, les banques multilatérales de développement (BMD) ont fait une annonce positive avec une déclaration commune Lors d'une réunion de haut niveau organisée par le président de la COP29, le groupe des BMD a présenté un soutien financier aux pays pour qu'ils atteignent des objectifs climatiques ambitieux. Pour les pays à revenu faible et intermédiaire, les contributions annuelles collectives au financement climatique du groupe des BMD devraient atteindre 120 milliards de dollars d'ici 2030, dont 42 milliards de dollars pour l'adaptation. Les BMD visent également à mobiliser 65 milliards de dollars par an auprès du secteur privé. Consultez le communiqué de presse de l'ERDB. Le Canada, par l'intermédiaire de son Institut de financement du développement, a annoncé une plateforme de financement mixte de 1,48 milliard de dollars pour des projets climatiques dans les marchés émergents et les économies en développement. Le Royaume-Uni a annoncé un financement de près de 80 millions de livres sterling pour aider les pays en développement à faire la transition vers une énergie propre. Ce financement fait partie de l'engagement financier international de 11,6 milliards de livres sterling du Royaume-Uni pour le climat entre 2021 et 2026.

Enfin, plusieurs audiences ont été accordées au représentant de la CCI-CI dont celles avec :

- le Ministre de l'environnement ;

- le co-Président du fond vert climat ;
- le chef du pavillon PNUD à Baku ;
- le représentant du GIZ au pavillon Union Européenne.

II.4.3. Activités des acteurs de la société civile

A. Au titre de la Convention de la Société Civile Ivoirienne (Projet BENKADI)

Side-Event 1 : Présentation des acquis et perspectives du projet Benkadi

Le mardi 12 novembre 2024, le projet Benkadi Côte d'Ivoire a organisé un side-event sur le pavillon de la Côte d'Ivoire. Cet événement portait sur les principaux acquis et les perspectives dudit projet. A la suite de cette présentation, l'on peut retenir les principaux acquis suivants :

- Intégration de l'article 14 dans le nouveau code de l'environnement de la Côte d'Ivoire à l'issue de plusieurs séances de travail avec la commission chargée de l'environnement au niveau de l'Assemblée nationale. Cet article intègre la prise en compte du genre et de son inclusion dans la gestion de l'environnement.
- Formation de 816 agriculteurs et agricultrices dans 10 régions du pays sur la fabrication et l'utilisation du compost dont 80% parmi eux ont adopté le compost comme pratique agricole durable. A ce jour, c'est plus 70 tonnes de compost qui ont été fabriquées par ces agriculteurs formés.
- Plus de 300 femmes formées sur le leadership et l'estime de soi et à partir des sensibilisations et des renforcements des capacités. Ces femmes participent au cadre de concertation et expriment leurs besoins spécifiques.
- 26 sous-préfets, 15 élus locaux (collectivités) et 216 organisations de la société civile sensibilisés et formés sur les changements climatiques et la prise en compte du genre et de son inclusion dans les prises de décision.
- 26 comités sous-préfectoraux et 43 cadres de concertation villageois mis en place pour la lutte contre effets du changement climatique dans ses communautés.
- 12 communautés accompagnées dans leurs initiatives de plaidoyer local

❖ Side Event 2 : Présentation des actions plaidoyers du projet

La Convention de la Société Civile Ivoirienne a animé le mercredi 13 novembre 2024 un side-event autour de ses plaidoyers internationaux et nationaux. Cette présentation a été faite par De Laure Nesmon PIE, experte Communication et Plaidoyer du projet Benkadi. Elle a insisté sur la nécessité de financer la société civile et les projets d'adaptation des pays du Sud. Elle a aussi recommandé à la communauté internationale d'appuyer les politiques publiques climatiques sensibles au genre et à l'inclusion en particulier les femmes, les jeunes et les personnes en situation de handicap.

Mme De Laure Nesmon PIE a rappelé les plaidoyers réussis de la Convention de la Société Civile Ivoirienne à travers le projet Benkadi, notamment la prise en compte de la sexospecificité dans la résilience communautaire au niveau de la réforme du code de

l'environnement. La présentatrice a aussi égrené un chapelet de plaidoyer des communautés villageoises sur le littoral.

Prenant la parole au pavillon de la Côte d'Ivoire, des acteurs de la société civile du Mali et du Sénégal ont soutenu les plaidoyers présentés par Mme PIE. Le Directeur de l'ONEP ainsi que le responsable du FIRCA ont promis des séances de travail avec le projet Benkadi pour voir comment répondre à quelques plaidoyers nationaux.

❖ **Side-Event 3 : Effort d'implication du genre et de son inclusion dans les actions civiques : acquis défis et perspectives.**

Ce side-event réunissait les acteurs de la prise en compte du genre et de son inclusion dans la lutte contre les changements climatiques de la Côte d'Ivoire, du Mali et du Burkina Faso.

Étaient présents à ce panel, l'experte genre changement climatique du Burkina Faso, un représentant OXFAM Burkina-Faso, le point focal PACJA Burkina-Faso, une représentante du Mali et Dr Cisse Souleymane de la Côte d'Ivoire.

Au cours de ce panel, chaque panéliste a partagé son expérience et l'expérience de son organisation dans la prise en compte du genre et l'inclusion dans les politiques et stratégies, mais également dans les actions de terrain.

Au niveau de la Côte d'Ivoire, Dr Cissé a partagé l'expérience de la stratégie genre changement climatique, l'écriture du volet genre du plan national d'adaptation, la prise en compte du genre de façon transversale dans les CDN et dans le nouveau code de l'environnement.

Nous avons partagé également l'expérience terrain de Benkadi Côte d'Ivoire dans la prise en compte du genre et de l'inclusion dans les cadres de concertation au niveau local.

Le représentant de OXFAM a partagé l'expérience de la formation de 10 jeunes négociateurs (5 garçons et 5 filles) à la négociation. Ces jeunes ont fait partie de la délégation du Burkina-Faso prenant part aux négociations.

❖ **Acquis**

Les acquis de la CSCI suite à sa participation à la COP 29 sont les suivants :

Les expériences de Benkadi Côte d'Ivoire en matière de lutte contre les changements climatiques ont été partagées ;

- Les opportunités de financements climatiques et de partenariat ont été identifiées lors des side-events ;
- Des négociations sur les thèmes de la 29ème conférence ont été réalisées ;
- Des sessions de plaidoyers et de lobbying ont été animées dans différents stands.

❖ **Difficultés**

- La prise en charge de la personne en situation de handicap n'est pas effective à certains endroits ;

- La tenue de réunions officielles uniquement en anglais n'a pas permis une pleine participation aux activités de négociations sur les ACE.

❖ **Recommandations**

- Prendre les informations détaillées avec les organisateurs liées à la prise en charge des personnes en situation de handicap pour faciliter leur déplacement au cours des activités,
- Avoir des services de traduction au cours des activités de négociation permettant à l'ensemble des participants de pleinement prendre part à ces activités.

❖ **Perspectives**

Les perspectives du projet c'est que le travail à une petite échelle avec les communautés ayant donné des résultats satisfaisants, le programme Benkadi est à la recherche de financement en vue de porter ce travail à une plus grande échelle afin de renforcer la résilience des communautés vulnérables aux changements climatiques.

Pour conclure, la participation de la délégation de la CSCI à la COP 29 s'est faite dans de bonnes conditions. Pour cette participation, la CSCI a profité de cet espace pour présenter les résultats atteints depuis le démarrage du projet et échanger ses expériences avec d'autres acteurs importants tant au niveau de la Côte d'Ivoire qu'au niveau international. Cette COP a été également une occasion pour nouer des relations grâce à notre participation à des side-events ainsi qu'à des échanges B2B avec des institutions et ONG.

B. Au titre de l'ONG Ivoire Forest Groupe / REVE AFRICA

Après avoir participé aux différentes COP 23, 24, 25, 26, 28, la COP29 a été l'occasion pour Ivoire Forest Groupe de faire partie de la délégation ivoirienne. À cet effet, grâce à son partenaire la Mairie d'Adjamé et avec une délégation de quatre membres, Ivoire Forest Groupe a été au cœur de cet événement et a participé pleinement aux différentes rencontres et conférences.

❖ **Acquis**

Dans la dynamique de l'atteinte de ses objectifs, Ivoire Forest Groupe a orienté sa méthodologie de travail durant la COP 29 sous 3 axes principaux qui ont permis de faire ressortir quelques acquis.

En axe 1, La Commission Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (CNLCC), créée en Juin 2024 a présenté ses attributs et son fonctionnement dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat, ratifié par la Côte d'Ivoire en octobre 2016. Lors de son exposé, Monsieur Alex Mayeul LAGAUD, Secrétaire exécutif de ladite commission a mentionné les dispositions prises par le gouvernement à savoir : l'Intégration de la dimension climatique dans les politiques sectorielles (agriculture, énergie, etc.), le renforcement des capacités des acteurs locaux et la promotion des énergies renouvelables.

En axe 2, lors du panel sur le thème : « combler le fossé international pour l'action climatique dans la région de l'union du fleuve mano (mru) : meilleures pratiques, perspectives et défis », les acteurs de la société civile, ont abordé les formes de participation des ONG dans la lutte contre le changement climatique. À ce sujet, il a été mentionné l'engagement et la sensibilisation pour des politiques environnementales plus strictes, la collaboration avec les gouvernements et les ONG pour partager les ressources et les connaissances pour maximiser l'impact des initiatives environnementales, l'éducation et la formation des communautés sur les enjeux climatiques et les moyens de les atténuer.

En axe 3, il a été le lieu pour Ivoire Forest Groupe de s'entretenir avec Monsieur Alex Mayeul LAGAUD, Secrétaire exécutif de la CNLCC, sur nos missions, challenges et perspectives d'avenir. Des échanges fructueux qui promettent une belle collaboration entre nos deux structures. Hormis cet entretien, du fait de leur absence, nous avons effectué des visio-conférences avec d'autres leaders et acteurs clés de l'environnement, notamment Monsieur Augustine NJAMNSHI, Président du collectif des organisations non gouvernementales africaines et Monsieur Mithika MWEMBA, Président de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique. Aussi, nous n'avons pas manqué d'agrandir notre carnet d'adresse et de s'approprier des nouvelles formes d'éducation à la citoyenneté écologique et climatique par des visites dans différents pavillons à l'instar du Kenya, la Chine, l'Union Européenne et bien d'autres.

Ces différents résultats susmentionnés témoignent de l'engagement de l'Etat ivoirien à accompagner les Nations Unies dans la lutte contre le changement climatique, par la mise en place des dispositions inclusives et participatives avec les acteurs de la société civile.

❖ **Difficultés**

Ivoire Forest Groupe a pu atteindre une partie de ses objectifs par sa participation à la COP 29. Cependant, la COP29 a été difficile pour la délégation du fait du coût élevé du logement et du déplacement sachant que nous avons pu effectuer le voyage grâce à l'appui de notre partenaire et la grille budgétaire de l'entreprise sans le concours du gouvernement ivoirien

❖ **Recommandations**

Des recommandations peuvent être formulées comme suit :

- Soutenir financièrement les parties prenantes (des ministères, du secteur privé, de la société civile et des médias) afin de participer aux différentes COP ;
- Faciliter l'obtention des accréditations ;
- Faciliter la mise en œuvre des projets liés à l'environnement durable.

C. Au titre de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA)

Pour faire respecter son caractère panafricain et assurer la représentativité de ses chapitres nationaux, le secrétariat de l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique

(PACJA) a assuré la participation de plusieurs coordonnateurs nationaux à la COP29. Dans ce cadre, le chapitre de la Côte d'Ivoire était représenté par son coordonnateur national, le Dr Anicet Durand OBOUE. Il a toutefois été accrédité par le gouvernement de Côte d'Ivoire à travers la Direction de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE) du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique.

Dans le cadre de sa participation à cette COP29, le coordonnateur de PACJA-Côte d'Ivoire avait la charge d'assurer la coordination de la mise en œuvre de trois (03) activités planifiées par PACJA et qui devraient être réalisées au pavillon de Côte d'Ivoire. De même, il devait suivre les négociations sur la thématique Adaptation en collaboration avec d'autres délégués de PACJA. Concernant ces engagements avec la Côte d'Ivoire, le Coordonnateur devrait suivre les négociations sur la thématique de la Transition Juste. En marge de ces responsabilités envers le secrétariat de PACJA et du Gouvernement de Côte d'Ivoire, Dr Durand OBOUE, avait un programme personnel dans lequel il a participé en tant que panéliste à un side-event organisé au pavillon de la Francophonie et sa participation à plusieurs side-events organisés au sein des pavillons de plusieurs pays et Institutions. En outre, il a participé à toutes les sessions de restitutions journalières organisées au pavillon de la Côte d'Ivoire.

Au niveau de PACJA, il était organisé des réunions de coordination tous les deux 02 jours pour des mises au point sur l'évolution des négociations et des réajustements de l'agenda de l'Alliance pour la COP29.

Le présent rapport couvre la période du 11 au 22 novembre 2024 et s'articule autour des points suivants : (i) Coordination des activités planifiées à être mise en œuvre au pavillon de Côte d'Ivoire, (ii) Suivi des négociations sur les thématiques d'adaptation et la transition Juste, (iii) Participation aux panels ; (iv) Participation aux conférences de presse et aux réunions avec le Groupe africain des négociateurs, (v) Participation aux activités d'exhibition,

- **Coordination des activités planifiées par PACJA au pavillon de la Côte d'Ivoire**
Initialement, trois (03) side event ont été programmé pour être mise en œuvre au pavillon de Côte d'Ivoire portant sur les thématiques et aux dates suivantes : (i) Faire progresser les engagements politiques sur le climat et le financement de la santé tenu le 13 Novembre 2024 ; (ii) Les natifs du numérique réinventent un monde inclusif et juste pour le climat le 16 novembre et (iii) Synergies entre la CDB et la CCNUCC : Accélérer l'inclusion et le financement de la conservation et de la protection des écosystèmes dans les CDN V.3.0 pour le 19 novembre 2024.

✓ **Side event 1**

Le panel a réuni six (06) principaux intervenants à savoir, l'Honorable Prosper Dodiko- Ministre de l'Environnement et de l'Agriculture du Burundi; Dr Aboua Gustave, Directeur Général du Développement Durable et de la Transition Ecologique, au Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique; Dr Mithika Mwenda, Directeur Exécutif de PACJA; Prof Brama Koné- Responsable technique Climat et santé à l'OMS Région Afrique; Martha Bekele-Co-fondatrice et responsable du

financement - DevTransform ; - Dr. Lillian Chunda, Directrice au ministère de la Santé du Malawi.

De toutes les interventions, il est important de retenir qu'il est longtemps resté difficile de démontrer la vulnérabilité sanitaire des populations du fait des changements climatiques, par fautes d'évidence. Raison pour laquelle, dans les CDN passés, les pays n'ont pas été en mesure de prendre en compte le triptyque : Population, Environnement-Santé et Développement. Raison pour laquelle, il était difficile de mobiliser les financements climatiques pour soutenir le secteur santé. Il a été fortement recommandé la prise en compte de cette composante de sorte à se donner plus de chance à mobiliser des fonds pour soutenir l'action climatique dans le domaine de la santé. La représentante du Ministère de la santé du Malawi a partagé l'expérience selon laquelle, le Ministère de la Santé du Malawi a pu bénéficier d'un fonds climatique à travers le Bureau Save the Children basé en Suède qui est agence accréditer auprès du GCF.

✓ Side event 2

Le deuxième side event a porté sur la thématique : Les natifs du numérique réinventent un monde inclusif et juste pour le climat, tenu le 16 novembre 2024.

Cet side event a enregistré l'intervention de plusieurs jeunes issus de pays bénéficiant du projet : African Activists for Climate Justice (AACJ). Il s'agit notamment de : Maureen Olyaro, de FEMNET ; de Marubini Muswede, African Youth Commission ; de David Abudho, Oxfam in Africa ; de Katherine Robinson, Natural Justice et de Luky, de PACJA Nigéria.

L'événement a permis aux activistes du climat de partager leurs expériences et leurs approches en matière de plaidoyer pour la justice climatique grâce à leurs connaissances et histoires distinctes. Cet événement mettra en lumière le potentiel des natifs du numérique dans la défense d'une société climatique inclusive et équitable.

✓ Side event 3

Cette troisième activité s'est tenue le 19 novembre 2024 au pavillon de la Côte d'Ivoire de 12 heures 30 à 13 h 25 minutes. Il a porté sur le thème : « **Synergies entre la CDB et la CCNUCC : Accélérer l'inclusion et le financement de la conservation et de la protection des écosystèmes dans les CDN V.3.0** ». Ce panel a enregistré plusieurs intervenants à savoir : Dr John Chumo, du ministère du Tourisme et de la Faune sauvage du Kenya ; Dr Durand OBOUE, Coordonnateur national PACJA-Côte d'Ivoire. Mme Anne Maina, Coordonnatrice de l'Association kényane pour la biodiversité et la biosécurité et de Madame Martha Bekele, Initiative de développement. Dans cette présentation, il a été mentionné qu'il existe plusieurs similitudes au niveau de la Convention sur la biodiversité et la Convention Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Ce qui devrait faciliter la synergie et l'intégration dans la 3e génération des CDN. Il a été mentionné que le financement demandé pour les actions de protection et de valorisation de la biodiversité doit être plus sous forme de don et non de prêt. Dans la mobilisation des ressources financières, un focus doit être mis sur le secteur privé. Il serait important de décoloniser la finance climatique de sorte à faciliter son accès. Dr Durand OBOUE, après avoir présenté les efforts nationaux de reforestation et de réhabilitation des forêts,

a mentionné que le gouvernement ivoirien est bien avancé dans la mise en place des mécanismes sur le marché carbone avec la création du bureau marché carbone (BMC). Il a également présenté le Projet PRE comme étant un modèle de paiement sur la réduction des émissions de GES. En définitive, il faut retenir que la synergie entre la convention sur la biodiversité et la CCNUCC doit être viable de sorte à se donner plus de chance à mobiliser les fonds climatiques.

- Suivi des négociations sur les thématiques d'adaptation et de transition juste

Durant sa participation à la COP29, Dr Anicet Durand OBOUE a suivi principalement des négociations portant sur deux (02) thématiques : d'abord la première est une orientation du secrétariat de PACJA qui a souhaité qu'il oriente ses efforts sur *l'Adaptation* aux changements climatiques. La deuxième thématique, qui était une volonté du gouvernement de Côte d'Ivoire portait sur la *transition juste*. Pour ce qui est de l'adaptation, les négociations portaient surtout sur l'amendement du texte de l'Objectif Global sur l'Adaptation. Au départ, les positions restaient divergentes. Les parties avaient du mal à trouver un consensus sur le contenu du nouvel objectif sur l'adaptation. Mais depuis le 24 novembre 2024, un texte a été adopté. Pour ce qui est de la transition juste, lors des négociations, plusieurs pays tel que la France, la Suède, le Royaume unie et le Danemark ont montré leur engagement à appuyer les pays en développement dans le développement de la cuisson propre. Mais ces pays ont insisté sur le fait que la question de la cuisson propre devrait être intégrée dans les documents politiques au niveau national à savoir les CDN, le PNA et ces pays devraient se doter de stratégie sur la cuisson propre.

❖ **Acquis**

Le 16 novembre 2024, sur invitation du Coordonnateur de l'ONG Jeune Volontaire pour l'environnement (JVE-Niger), Dr Durand OBOUE a été invité à prendre part à un panel portant sur la thématique : quelles stratégies pour la prise en compte des questions de Population – environnement, santé - développement dans les documents politiques au niveau national. Le panel a enregistré 04 panélistes parmi lesquels, Monsieur Durand OBOUE, Coordonnateur PACJA-Côte d'Ivoire, Mme Fatoumata Diallo, Présidente PACJA – Burkina Faso, La représentante d'une ONG Ougandaise et de Monsieur Stephane Pouffary de l'ONG Energie 2050. Ce panel s'est tenu au pavillon de l'Office International de la Francophonie (OIF/IFDD).

Prenant la parole, Dr Durand OBOUE a montré les efforts fournis au niveau national avec PACJA-Côte d'Ivoire pour l'intégration des questions liées à la Population – Environnement, santé – Développement dans les politiques climatiques nationales. Il a mentionné que suite à un atelier, le chapitre s'est doté d'une stratégie de Smart Advocacy pour engager des plaidoyers auprès des acteurs en vue de la prise en compte des questions de Population – Environnement, Santé – Développement dans la révision du Plan National de Développement (PND), dans les Contributions déterminées au niveau national (CDN) et dans le Plan National d'Adaptation (PNA). Il a montré que pour y arriver, il serait indispensable de produire des évidences sur le changement climatique et la santé au niveau national de sorte à faciliter le plaidoyer.

❖ **Recommandations**

Retenons que pour se donner plus de chance pour mobiliser la finance climatique, il serait important de faire des recommandations qui suivent :

- intégrer dans leur 3^{ème} génération de CDN, les questions de cuisson propre, de population, environnement, santé et développement et les questions de biodiversité ;
- élaborer des stratégies nationales pour chacune des thématiques susmentionnées.

D. Au titre de l'ONG RECIDD AFRICA

Lors de la COP 29 à Bakou, Azerbaïdjan, M. DIABY Aboubakar et M. THIERO Mohamed (en mode virtuel) ont participé activement aux événements afin de représenter l'ONG RECIDD AFRICA et de promouvoir les initiatives de l'organisation pour le développement durable. Leur participation a débuté dès l'ouverture de la COP29 le 11 novembre 2024, par la cérémonie d'ouverture et des rencontres thématiques. En effet, la délégation a participé à l'ouverture officielle de la COP29 marquant le début des travaux. Une rencontre avec l'IFDD a permis de présenter les initiatives de Bouaké pour le climat :

- **Cérémonial d'ouverture** : Déclaration d'inauguration axée sur l'unité et l'action collective pour les défis climatiques.
- **Rencontre avec l'IFDD** : Présentation des projets de reforestation urbaine et foyers améliorés de Bouaké au Pavillon de la Francophonie.

12 novembre 2024 : Sessions sur les savoirs traditionnels (en ligne). C'est M. Thiero Mohamed qui a participé en ligne à une session dédiée aux connaissances autochtones et leur rôle dans la lutte contre le changement climatique : **LCIPP ANNUAL GATHERING OF KNOWLEDGE HOLDERS** : Discussion sur l'intégration des valeurs traditionnelles dans les actions climatiques.

13 novembre 2024 : Rencontres bilatérales et consultations informelles. La délégation a participé à des consultations sur le financement climatique et à des échanges avec GreenWorks Consulting pour appuyer les projets RECIDD AFRICA.

- **Rencontre avec GreenWorks Consulting** : Discussions sur le financement des initiatives climatiques, notamment pour la reforestation urbaine.
- **Consultation sur le financement climatique (en ligne)** : Révision du texte sur les objectifs financiers climatiques.

14 novembre 2024 : Panels de haut niveau et dialogues ministériels (en ligne)

Cette journée a été marquée par des échanges stratégiques sur la finance climatique et la révision du Mécanisme de Varsovie pour les pertes et préjudices.

- **Dialogue ministériel** : Échanges sur les financements urbains durables et l'intégration ESG.
- **Révision du Mécanisme de Varsovie** : Discussions sur les priorités africaines dans le cadre des pertes et préjudices climatiques.

❖ **Acquis**

Renforcement des Partenariats :

- Accord tripartite avec GreenWorks Consulting (Inde) et Beflat Services (Corée du Sud) pour soutenir les projets à impacts environnementaux et sociaux.
- Engagements de collaboration avec l'Alliance Ouest Africaine des Marchés Carbone. Avancées sur le financement climatique :
- Discussions avancées avec l'entreprise ALLCOT pour le Climat pour financer les foyers améliorés.
- Inclusion des projets ivoiriens dans les priorités stratégiques régionales.

Visibilité accrue :

- RECODD AFRICA reconnue comme un acteur clé de l'intégration ESG en Afrique de l'Ouest.

❖ **Difficultés**

- Logistique complexe pour assurer des échanges fluides entre les participants en ligne et en présentiel.

❖ **Recommandations**

- Intégrer Plus d'Acteurs Locaux : Associer davantage de partenaires ivoiriens pour enrichir la portée des projets.
- Suivi des Accords : Planifier un calendrier précis pour finaliser les engagements pris.

E. Au titre de Tony Blair Institute (TBI)

La Tony Blair Institute (TBI) for Global Change fournit aux dirigeants politiques les outils nécessaires pour gouverner efficacement et bâtir des sociétés ouvertes, inclusives et prospères. Nous nous soucions d'aider les dirigeants à apporter des changements à grande échelle pour créer un impact pour leurs citoyens. C'est dans ce cadre que nous avons mis notre expertise en financement climatique et en promotion d'investissements au service du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Écologique (MINEDDTE) pour cette COP29. En amont de la COP, TBI a travaillé avec le MINEDDTE pour définir une matrice de priorisation qui a servi de cadre d'évaluation et de filtrage des projets du Portefeuille National de Projets Verts proposés, en fonction de critères sélectionnés avec le Ministère. La revue des projets selon la matrice a fait ressortir 6 projets à fort impact et forte capacité de mise en œuvre, qui ont pu être mis en avant de façon prioritaire auprès des investisseurs et bailleurs.

TBI a contribué au succès de l'événement à travers plusieurs activités, dont :

- La production et diffusion dans nos réseaux et canaux de communication d'un flyer de 12 pages de promotion de l'événement qui présentait en Anglais et de façon succincte l'agenda et les intervenants de l'événement ;
- Les points saillants de l'économie ivoirienne ;
- Les 6 programmes du Portefeuille National ;
- Les 6 projets prioritaires à fort impact et forte capacité de mise en œuvre ;
- L'invitation pour la présence effective de plusieurs PTF et promoteurs de projets carbonés, dont : La Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

(BERD), représentée par son Directeur pour les Institutions Financières, M. Francis Malige Boomitra, représenté par son Directeur de l'Origination des Projets Mondiaux, M. Anirudh Keny.

Tout le long de la conférence, TBI a facilité plusieurs rencontres entre le MINEDDTE et des acteurs importants de l'écosystème du financement climat. Les réunions les plus marquantes furent avec le Fond Vert pour le Climat (FVC). La réunion entre le Directeur de Investissements, M. Henry Gonzalez, et Col. Marcel Yao, Directeur de la Coopération Internationale et de la Mobilisation des Financements au MINEDDTE, a permis au FVC de partager les mesures mises en place par le Fonds pour faciliter l'accès au financement pour les pays africains en général et à la Côte d'Ivoire en particulier. Il a par ailleurs indiqué que la nouvelle Directrice pour l'Afrique, une Sud-Africaine, prenait fonction d'ici fin novembre, et a réitéré son plaisir de savoir que la Côte d'Ivoire avait soumis sa candidature pour accueillir le siège régional du FVC.

F. Au titre de l'ONG Internationale Sauvons l'Environnement (ISE)

Parmi les pays ayant effectivement participé à cette importante rencontre, la Côte d'Ivoire était représentée. Au sein de cette délégation ivoirienne, on pouvait compter des membres de l'ONG Internationale Sauvons l'Environnement (ISE) qui s'est faite remarquée par plusieurs actions.

Les membres présents à cette importante rencontre ont, à chaque fois :

- présenté l'ONG à travers son historique, son organisation, ses onze (11) sections nationales, les activités menées autant par lesdites sections que la section ivoirienne sur toute l'étendue du territoire ;
- présenté les projets en cours et en perspective en Côte d'Ivoire dans les pavillons du Mali, du Burkina Faso et de la Guinée Conakry;
- Plusieurs contacts ont été obtenus ainsi que des échanges b to b très enrichissants ont été menés en vue d'un éventuel partenariat. L'idée était de mettre en commun les idées et les forces afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques;
- Il faut se réjouir que d'importantes décisions aient été prises dans l'ensemble au cours des débats de haut niveau qui ont eu lieu. Plusieurs financements ont d'ailleurs été décidés.

G. Au titre de l'ONG Save The Children

Du 17 au 22 novembre 2024, le bureau pays Côte d'Ivoire de Save the Children a participé à la COP29 dans le cadre du plaidoyer mondial de Save the Children sur le Climat dénommé « Génération Hope ». Cette participation a été l'occasion pour Save the Children de démontrer son engagement à soutenir les enfants et à faire entendre leurs voix dans les instances de décision. A cet effet, à l'instar de plusieurs bureaux pays de Save the Children, nous avons supporté la participation de la Child Campaigner de Côte d'Ivoire DJEDJE Esther à cette COP 29. Elle a ainsi eu l'occasion de :

- Participer à une rencontre avec M. Seyni NAFO, représentant du Fonds Vert pour le Climat. Avec les enfants, Esther a partagé son expérience des effets du changement climatique et ses actions de contribution de lutte contre le changement climatique à M. Seyni NAFO. Ce partage d'expériences a été suivi de quelques questions de la part des enfants pour mieux comprendre les notions de négociation et de fonds climat. Le négociateur a encouragé les enfants pour leurs actions menées et celles à venir en faveur de l'environnement pour lutter contre le changement climatique ;
- Participer à un panel sur l'engagement des enfants et jeunes en matière de lutte contre le changement climatique. En présence de plusieurs autorités gouvernementales de plusieurs pays, les enfants ont d'abord partagé leurs expériences des effets du changement climatique dans leur vie. Ils ont partagé avec ces autorités ce qu'ils voudraient voir changer dans leurs différents pays et dans le monde pour le bonheur des enfants qui constituent la génération future. Les enfants ont par ailleurs insisté sur les actions qu'ils ont mené dans leurs différents pays pour lutter contre le changement climatique et qui ont valu qu'ils soient présents à la COP29 ainsi que les actions qu'ils souhaiteraient mener une fois de retour de la COP. Pour terminer, ils ont ensemble encouragé les différents décideurs présents à plus les impliquer dans les échanges et dans les réflexions portant sur la lutte contre le changement climatique ;
- Positionnement stratégique du bureau pays auprès des ministères clés sur le changement climatique : Nous avons eu l'opportunité de rencontrer les autorités du Ministère de l'Environnement de la Côte d'Ivoire en l'occurrence le Directeur de la Lutte contre les Changements Climatiques et de la Transition Écologique (DLCCTE), le Conseiller Technique du Ministre de l'Environnement pour les questions climatiques, la Sous-directrice chargée des études et projets de la DLCCTE. Ces rencontres ont permis de nouer des contacts précieux et de discuter des initiatives environnementales en cours. Les échanges ont également porté sur des collaborations potentielles et des stratégies pour renforcer mutuellement nos capacités pour aborder dans un future proche la protection de l'enfant et le changement climatique. De ces échanges se sont dégagés de potentielles actions pour 2025 à savoir : organiser une rencontre stratégique de haut niveau entre Save the Children et le Ministre en charge de l'Environnement et/ou ses collaborateurs ; organiser des séances de travail entre les techniciens des deux institutions pour dégager les grandes pistes d'action et organiser le plus tôt possible un atelier de partage mutuel de compétence sur les droits des enfants et sur les questions de changement climatiques.

H. Au titre de la FEREADD

La FEREADD a participé à la COP29 avec l'organisation Save the Children en contribuant à son positionnement. Par ailleurs, la FEREADD a sollicité des séances de travail avec des représentants de la CEDEAO, Monsieur YAO Koffi Bernard et Monsieur N'GORAN, et du PNUD, Monsieur ASSIE Richemond. Ces rencontres ont porté essentiellement sur le financement d'un projet porté par la FEREADD dont la note conceptuelle est déjà élaborée grâce à l'appui technique et financier de AMCC+.

Il est ressorti de ces échanges les recommandations suivantes :

- Monsieur ASSIE Richemond a recommandé le projet au PNUD Côte d'Ivoire par l'intermédiaire de Monsieur Jean Paul AKA.
- Quant à Monsieur N'GORAN de la CEDEAO, il a demandé de confier le projet au FIRCA à travers Monsieur KOUADIO Fidèle.

Suite à cela, Monsieur LOUKOU, PCA de la FEREADD a soumis le projet à ces deux (02) Institutions pour lesquelles des rendez-vous seront pris à Abidjan pour approfondir les échanges et faire avancer le projet.

❖ **Difficulté**

- Insuffisance de moyens financiers

❖ **Recommandations**

La COP29 a été marquée par des discussions cruciales sur le financement, la réduction des émissions, l'adaptation, les marchés du carbone et les pertes et préjudices. La participation active des enfants et des jeunes a été un point fort, mettant en avant leur rôle essentiel dans la lutte contre le changement climatique. Les rencontres stratégiques et les panels de recommandations ont permis de renforcer les capacités et les collaborations et de définir des actions concrètes pour les COP avenir. Cependant, les défis de la collecte de données sur nos initiatives en matière de changement climatique et de planification de nos interventions pour les échéances prochaines (COP 30 au Brésil) nécessitent des actions préalables. Ainsi, nous recommandons de :

- élaborer une stratégie et/ou une note de position du Bureau pays avec son partenaire FEREADD sur la thématique environnementale et changement climatique ;
- organiser des séances d'induction pour montrer le lien entre les effets du changement climatique et la recrudescence des violations des droits de l'enfant aux fins de faciliter les collectes d'évidences de nos contributions en matière de lutte contre le changement climatique, ce qui facilitera la démonstration de notre expérience en matière de lutte contre le changement climatique lors de l'élaboration des éventuelles propositions ;
- inscrire l'organisation de la Mini COP et la participation à la COP 30 dans l'agenda national du Bureau pays ;
- insérer dans les projets en faveur de la lutte contre le changement climatique, des lignes pour soutenir les initiatives de "MINI COP" et participation à la COP30 ;
- commencer tôt les préparatifs des COP, la mobilisation des Partenaires et des moyens financiers ;
- relancer dès maintenant les rencontres avec les autorités de Côte d'Ivoire et les Partenaires.

II.4.4. Activités des acteurs des Partenaires Techniques et Financiers

A. Au titre de l'UNICEF

Lors de cette COP29, la délégation de l'UNICEF y était du 16 au 22 novembre 2024 et était composée de KOUAME Wenceslas Jonathan et AHOUSI Grâce Elvire tous deux

bénévoles sous la coupole de l'UNICEF Côte d'Ivoire. Elle enregistre également une forte participation des jeunes de divers horizons pour partager leur opinion et prendre part à la table de décision en vue de faire entendre leurs voix pour une justice climatique plus équitable. Leur présence à Bakou a permis de refléter la diversité des expériences et des visions de la jeunesse face aux défis climatiques. Au-delà de simples observateurs, nous avons pris part aux panels, interventions et ateliers pour présenter des initiatives concrètes et plaider pour une prise en compte réelle de nos priorités.

❖ *Acquis*

- Un rôle actif dans les discussions climatiques matérialisé par des renforcements de capacités et des partages d'expériences. Durant cette semaine intense, nous avons assisté à plusieurs sessions plénières, panels et ateliers. Ces espaces nous ont permis de mieux comprendre les dynamiques internationales autour du changement climatique et de l'importance des engagements pris par les États pour limiter le réchauffement de la planète. Nous avons partagé les défis climatiques que rencontrent les jeunes et les enfants de Côte d'Ivoire, notamment en lien avec l'éducation environnementale, la pollution, la perte de biodiversité, la question du genre et les inégalités dans l'accès aux ressources naturelles.
- Une contribution jeunesse remarquée : Nous avons eu l'occasion de participer à des panels dédiés à l'engagement des jeunes dans la lutte contre le changement climatique. Lors de ces échanges, nous avons présenté des initiatives locales, comme les planting d'arbres, les journées de dépollution et les campagnes de sensibilisation menées par les jeunes en Côte d'Ivoire à travers des programmes d'engagement de l'UNICEF (U-Report, Jeunes Blogueurs, Jeunes Reporters et Green-Yoma). Les participants ont surtout apprécié l'initiative YOMA (Green YOMA) avec la plateforme de formation en ligne qui permet aux jeunes d'avoir accès à une éducation et formation en ligne sur les sujets liés à l'environnement
- Nos interventions en tant que panélistes : durant notre séjour, nous avons eu l'opportunité d'animer des panels sur des sides-events auxquels nous avons pu apporter notre appréhension de l'apport des jeunes dans l'action climatique. A cet effet, Kouamé Wenceslas Jonathan est intervenu sur le thème : "Former une génération de jeunes champions du climat : Éducation, innovation et mobilisations des jeunes". Ce panel auquel nous avons participé en contribuant en tant que panéliste a été très apprécié du public du point de vue des initiatives et des solutions qui ont été proposées. Les points liés au thème ont été abordés sur plusieurs angles, à savoir : Le rôle des jeunes dans le plaidoyer climatique, la place de l'éducation environnementale dans l'engagement des jeunes et les politiques essentielles pour l'action climatique.

Quant à Grace Elvire Ahoussi, panéliste sur le thème : « Femmes francophones en action : des pionnières dans la lutte contre le changement climatique ». Ce "side event", organisé par EcoloTrip visait à montrer la place qu'occupent les femmes dans la lutte contre le changement climatique. Elle a mis en lumière les activités menées par U-Report au niveau local et national dans le domaine de l'environnement et de l'implication des

filles. Elle a aussi souligné le fait que l'UNICEF soutient les initiatives des jeunes à travers ces programmes qui mettent en avant l'engagement des jeunes filles.

Notre plaidoyer a porté sur l'inclusion accrue des jeunes dans la prise de décisions. Il nous fallait aussi insister sur l'importance de renforcer les financements climatiques destinés aux projets portés par les jeunes dans les pays en développement et l'inclusion dans la formation environnementale dans le système éducatif.

❖ **Recommandations**

À la COP29, notre plaidoyer s'est concentré sur la nécessité de mettre les jeunes et les enfants au cœur des solutions climatiques, à travers :

- Reconnaître l'urgence climatique : L'heure n'est plus aux grandes discussions sans enjeux. Il faut une accélération des efforts pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, car les enfants, moins résistants aux catastrophes climatiques, en paient le prix le plus fort ;
- Fixer un nouvel objectif collectif quantifié de financement de la lutte contre le changement climatique qui permet réellement de subvenir aux besoins qu'ils devront couvrir en termes d'adaptation, d'atténuation et de pertes et préjudices ;
- Inclure les jeunes dans les solutions : On ne pourra façonner l'avenir souhaité sans ceux qui sont au centre de toute l'histoire. Il faut donner une place importante dans la prise de décision aux jeunes et intégrer leur expertise, leur créativité et leurs idées dans la conception et la mise en œuvre des politiques climatiques ;
- Renforcer en urgence la résilience des systèmes de santé, d'éducation et d'assainissement face aux chocs climatiques pour protéger les plus vulnérables ;
- Investir dans l'éducation et les compétences vertes. Les jeunes ont besoin de formation et de renforcement de capacités sur les enjeux climatiques (financement climatique, crédit carbone, etc.). Aussi, le défi, c'est d'intégrer dans le système éducatif, les questions environnementales avancées et de rendre accessibles et compréhensibles les documents aux enseignants et aux élèves.

B. Au titre d'Expertise France

La COP29 a réuni plus de 190 pays membres, organisations internationales et non gouvernementales dont Expertise France qui a participé à cette importante réunion en contribuant à la prise en charge de la participation d'une délégation des partenaires sectoriels du Projet Transition Bas Carbone au nombre de 11 personnes issus de Ministères et de Médias.

Cette participation a permis de contribuer aux négociations de la Côte d'Ivoire, de partager les résultats du projet, d'explorer des partenariats potentiels, de mobiliser des financements pour la transition bas carbone et de contribuer à l'intégration des enjeux climatiques dans les politiques nationales transversales et sectorielles.

Au cours de cette COP29, au pavillon de la Côte d'Ivoire et en dehors de celui-ci, les membres de la délégation ont organisé des panels sectoriels, participé aux discussions et négociations, contribué aux débats et produit des micro-vidéos. Ci-après, le résumé des actions des membres de la délégation.

Les acquis sont ceux des différentes structures prises en charge par Expertise France.

C. Au titre de l'Institut Mondial de la croissance Verte (GGGI en anglais)

La GGGI a démontré son rôle central dans la mobilisation de financements climatiques et le soutien aux actions locales et nationales pour faire face aux défis climatiques. À travers divers side events, elle a abordé des thématiques clés :

14 novembre 2024 le side event sur le thème « Climate Finance as a Catalyst : Strategic Mobilization & Leverage », en français « La finance climatique en tant que catalyseur : Mobilisation stratégique et effet de levier » a exploré diverses approches pour mobiliser et utiliser efficacement le financement climatique, dans le but de renforcer la coopération en matière d'investissement climatique entre les organisations internationales, le gouvernement coréen et les pays en développement. Partageant des études de cas pratiques et des stratégies pour une collaboration efficace, Mme Olola VIEYRA Représente Pays de la Côte d'Ivoire a abordé les besoins considérables de l'Afrique en matière de financement climatique, notamment la création de Banque dédiées à chaque chaîne de valeur. Elle a souligné le rôle de GGGI dans le soutien apporté à la Banque nationale d'investissement (BNI) de Côte d'Ivoire pour qu'elle soit accréditée auprès du GCF, ainsi que son assistance dans la structuration de projets et l'aide apportée à plusieurs pays africains pour qu'ils soumettent des propositions solides, soulignant ainsi l'importance de la préparation des projets pour mobiliser des fonds internationaux.

15 novembre 2024, GGGI a organisé un événement parallèle intitulé « Connecting the Dots : Bridging Climate Finance and Loss & Damage - Turning Commitments into Tangible Solutions » en français « Relier les points : Rapprocher le financement de la lutte contre le changement climatique et les pertes et dommages - Transformer les engagements en solutions tangibles » au pavillon de la Côte d'Ivoire. Modérée par Mme Olola VIEYRA, cette session a réuni des experts et des leaders communautaires pour explorer des solutions pratiques afin de garantir que le financement climatique parvienne aux populations les plus vulnérables. Parmi les faits marquants, Hindou Oumarou IBRAHIM a souligné l'importance d'intégrer les connaissances traditionnelles et le leadership local dans l'élaboration de solutions pour les pertes et dommages.

Fidèle KOUADIO a évoqué les mécanismes d'accès direct aux projets climatiques du FIRCA, insistant sur la nécessité de simplifier l'accès pour les communautés de petits exploitants.

Yohann ZABA, représentant de la BOAD, a parlé de modèles de financement innovants, en mettant l'accent sur l'adaptation des critères financiers pour soutenir les pays à faible capacité.

L'événement a permis de discuter de la rationalisation des processus de financement pour en faciliter l'accès aux communautés de première ligne, de l'intégration des voix locales et des contextes culturels dans la conception des solutions, ainsi que du renforcement de la collaboration intersectorielle pour accroître l'impact et la résilience face aux défis climatiques.

Lors d'un second panel co-organisé par la BOAD, autour des Expériences en finance climatique autour de Fonds pour les pertes et dommages, la représentante pays de

GGGI, a exposé les expériences de l'organisation en matière de mobilisation des ressources pour le Fonds pour les pertes et dommages. Lors de la session au pavillon IDFC, elle a mis en avant l'importance des organisations internationales dans le soutien aux pays vulnérables, en affirmant : « La mission de GGGI est de faciliter l'accès à la finance climatique pour que les pays puissent anticiper et répondre aux impacts des pertes et dommages causés par le changement climatique. En Afrique, nos interventions visent à promouvoir une croissance durable et à renforcer l'accessibilité et l'efficacité du Fonds pour les pertes et dommages. ».

Le 16 novembre 2024, le Ministre en charge de l'Environnement, ASSAHORE Konan Jacques, a rencontré Helena McLEOD, Directrice Générale Adjointe et Directrice Générale par intérim de l'Institut Mondial pour la Croissance Verte (GGGI). Selon les mots du ministre, les Conférences des Parties (COP) sont des moments clés pour réunir les acteurs et discuter du financement des engagements climatiques. Au cours de cet échange constructif, ils ont abordé les axes d'investissement futurs de GGGI en Côte d'Ivoire, qui se concentreront sur des domaines stratégiques tels que la mobilité électrique, la digitalisation et le marché du carbone. Ces discussions ont mis en évidence les priorités de l'institut pour accompagner la transition énergétique et soutenir le développement durable en Côte d'Ivoire face aux défis du changement climatique.

Le 17 novembre 2024, GGGI et le Partenariat NDC ont organisé un événement parallèle au Pavillon Partenariat NDC, axé sur les CDN au niveau infranational. Modérée par Olola VIEYRA, représentante de GGGI en Côte d'Ivoire, cette session a réuni divers experts pour discuter des solutions pratiques pour renforcer l'action climatique à l'échelle locale et régionale. Parmi les intervenants clés, Ibrahima Bamba du Green Climate Fund (GCF) a présenté des outils de financement pour les projets sous-nationaux, tandis que Mohamed BOUSSAID du NDC Partnership a évoqué des stratégies pour soutenir les révisions des NDC au niveau local. Konan Raymond du Conseil Régional du Bélier a mis en lumière les défis et les objectifs du Plan Climatique Territorial (PCT) de la région du Bélier, un modèle pour la planification climatique infranationale, tandis que M. TANOH du MINEDDTE a souligné l'importance de l'implication infranationale dans le portefeuille de projets nationaux en Côte d'Ivoire.

Cet événement a permis de dégager des enseignements importants, notamment l'importance de renforcer la prise de décision locale et régionale pour l'adaptation au changement climatique et la nécessité d'un soutien accru au PCT infranational. Le GCF et le Partenariat NDC ont exprimé leur volonté d'accompagner ces initiatives locales.

Le 18 novembre, la GGGI a participé à un événement sur la mobilisation du financement climatique pour la mise en œuvre des Plans Climatiques Territoriaux dans la région du Bélier. Cet événement, organisé en collaboration avec le Conseil Régional du Bélier, le MINEDDTE, le Partenariat CDN et le Fonds Vert pour le Climat (GCF), visait à renforcer la capacité de la Côte d'Ivoire à mobiliser des ressources financières pour atteindre ses objectifs climatiques tant au niveau national que territorial.

Le 19 novembre, Mme Olola VIEYRA a participé à un événement parallèle du Programme de l'élevage de la BID au Pavillon de la BID. Les discussions ont mis en évidence l'importance d'investir dans des modèles d'entreprise innovants pour l'élevage, offrant des opportunités significatives pour la durabilité. De plus, il a été souligné que des cadres

politiques solides sont essentiels pour optimiser l'utilisation des ressources et assurer l'efficacité des initiatives climatiques dans ce secteur.

❖ **Recommandations**

Relativement aux attentes de la COP29, il est clair que le résultat des négociations n'est pas totalement satisfaisant pour les pays africains :

- Augmenter les objectifs de financement : La promesse de 300 milliards de dollars ne doit pas être vue comme une limite, mais comme un point de départ. Il est essentiel d'engager des financements bien plus importants pour atteindre les objectifs climatiques mondiaux d'ici 2030 ;
- Améliorer le financement des pertes et dommages : Les pays les plus vulnérables doivent recevoir une aide financière pour faire face aux pertes irréversibles liées aux catastrophes climatiques. Cela inclut des fonds pour la reconstruction, l'adaptation et la résilience face aux impacts futurs ;
- Renforcer la gouvernance : L'accès aux financements climatiques doit être simplifié, avec moins de bureaucratie. Cela permettra de s'assurer que les fonds arrivent rapidement et efficacement là où ils sont nécessaires, dans les pays les plus touchés ;
- Innover dans les modèles de financement : Le recours à des instruments financiers innovants, tels que les obligations vertes, les financements mixtes et les investissements privés, est crucial pour mobiliser davantage de ressources.

II.5. Conférence Ministérielle Africaine sur l'Environnement (CMAE)

En prélude aux débats de haut niveau de cette COP29, les Ministres africains de l'Environnement se sont réunis le dimanche 17 novembre 2024 à l'Hôtel Four Seasons de Bakou.

Cette rencontre a eu pour objectif principal de permettre au Groupe de Négociateurs pour l'Afrique (AGN) sur le changement climatique d'informer les Ministres de l'état d'avancement des négociations. Ce fut l'occasion pour ces négociateurs africains de travailler avec les ministres afin de parvenir à une compréhension et une position commune sur les questions clés des négociations et d'aider les ministres à dialoguer efficacement avec leurs homologues d'autres régions.

Plusieurs points ont été abordés et portaient sur l'état des lieux des négociations. Elle a mis en lumière les priorités africaines en matière de lutte contre le changement climatique, en insistant particulièrement sur le besoin d'un financement accru et adapté pour les pays du continent, les pertes et préjudices, l'adaptation et l'atténuation.

L'Afrique, qui ne contribue qu'à environ 4 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, reste l'une des régions les plus vulnérables aux effets du changement climatique. Les discussions ont notamment porté sur le remplacement de l'actuel objectif de financement climatique (100 milliards de dollars par an pour les pays en développement) par un mécanisme plus ambitieux à partir de 2025, évalué entre 1000 et 1300 milliards de dollars par an. Ce financement est jugé crucial pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris et limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C.

Un accent particulier a été mis sur des initiatives comme l'amélioration de l'accès à l'énergie propre en Afrique, à travers des projets tels que les technologies agricoles innovantes. La Banque africaine de développement a joué un rôle clé dans ces discussions, soulignant l'importance de solutions locales et d'une transition juste pour le continent.

Ce sommet a également souligné la nécessité d'intégrer davantage les contributions déterminées au niveau national (CDN) des pays africains, tout en veillant à ce que les stratégies d'adaptation et d'atténuation soutiennent le développement durable, notamment dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie.

II.6. Plénière de clôture de la COP29

Cette partie des négociations consiste à l'adoption de plusieurs décisions transmises par les organes subsidiaires (SB).

A l'ouverture, le Président BABAYEV a présenté le mode de travail de la semaine à venir, qui se déroulera en trois volets : consultations ministérielles, consultations menées par la présidence et poursuite des négociations techniques. Il a déclaré que les consultations de la présidence sur le dialogue sur la mise en œuvre du Bilan mondial (BM) se concentreront sur la mise en œuvre de l'invitation aux programmes de travail et aux organes constitués pour intégrer les résultats du BM dans leurs futurs travaux.

Le secrétaire exécutif de la CCNUCC, Simon Stiell, a déclaré aux parties que bluffer et imposer des règles du jeu prend un temps précieux et sape la bonne volonté nécessaire pour parvenir à un résultat positif.



III. FEUILLE DE ROUTE POUR LA COP30

L'objectif de la participation d'une conférence des Parties (COP) sur les changements climatiques est de contribuer à l'effort international sur le climat pour l'adoption de décisions de mise en œuvre des instruments juridiques de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements climatiques (CCNUCC). Cela étant, la Côte d'Ivoire doit jouer un rôle majeur dans cette contribution en étant très active et visible par son savoir-faire. Ainsi, il est donc nécessaire d'élaborer une planification et une feuille de route adaptable à tous les acteurs du climat. Ainsi, au terme de ce rapport, nous pouvons dégager les grandes lignes d'une feuille de route qui doit nous conduire à la prochaine COP qui se décline de la manière suivante :

- **Organiser les activités préparatoires pour une participation efficiente de la Côte d'Ivoire à la COP30 :**

- De février à mars 2025 : Mise en place d'une Commission Nationale d'organisation des COP climat, diversité biologique et désertification.
- En mars 2025 :
 - * Lancement des activités à travers l'élaboration d'une CCM ;
 - * Organisation d'une table-ronde avec les bailleurs pour le financement de nos CDN.
- De mars à novembre 2025 :
 - * Organisation d'une rencontre entre les Collectivités et le MINEDDTE pour s'imprégner des initiatives du secteur ;
 - * Organiser des rencontres avec les sectoriels pour identifier les activités pertinentes relatives aux changements climatiques ;
 - * Organiser des sections d'implication des parlementaires dans l'organisation de la COP ;
 - * Organiser des rencontres avec les centres de recherche, les universités et grandes écoles de Côte d'Ivoire ;
 - * Organiser des conférences en ligne sur des thématiques bien définies pour impliquer davantage les acteurs du climat ;
 - * Organiser des rencontres avec le patronat et les faïtières pour les impliquer dans l'organisation de la COP ;
 - * Organisation d'une Pré-COP nationales 3 mois avant la COP à laquelle il y aura l'actualité des défis climatiques ;
 - * Organiser des rencontres avec les acteurs du secteur privé pour recueillir les initiatives en matière de changements climatiques.
- En juin 2025 : Elaboration des fiches projet ;
- En juillet 2025 :
 - * Identification et formation des négociateurs ivoiriens ;
 - * Réservation du Pavillon CIV.
- De juillet à août 2025 : Désignation des membres de la délégation ivoirienne ;
- De juillet à septembre 2025 : Accréditation et composition de la délégation ;
- D'août à septembre 2025 : Communication en Conseil des Ministres ;

- De septembre à octobre 2025 : Elaboration des supports de communication et de promotion de la CIV.

- **Participer aux négociations internationales sur le climat et explorer la possibilité de trouver des financements pour le pays :**

- En octobre 2025 : Elaboration des feuilles de route de chaque structure participant à la COP à déposer à la cellule de coordination ;
- D’octobre à novembre 2025 : Organisation des séances de briefing et de suivi des activités ;
- Période de la conférence :
 - * Organisation sur la visibilité des initiatives menées par les acteurs du climat en Côte d’Ivoire ;
 - * Production et diffusion des supports de communication sur l’état d’avancement des activités de la COP.
- Mois de décembre 2025 : Projet de rapport général COP30.

- **Mettre en œuvre les acquis et les bonnes pratiques de la COP30 :**

- En décembre 2025 :
 - * Communication des Conseils des Ministres retour COP30 ;
 - * Elaboration du rapport général COP30 ;
 - * Feuille de route COP31 ;
 - * Restitution de haut niveau de la participation à la COP30.
- Mois de mars 2026 : Lancement des activités COP31.

CONCLUSION

A l’issue de la participation de la Côte d’Ivoire à cette COP29 et au regard des leçons apprises, les principales recommandations suivantes ont été formulées en vue d’améliorer les futures participations de la délégation ivoirienne :

- Mettre en place, par décret ou arrêté interministériel, une Commission nationale pour l’organisation de la participation de la Côte d’Ivoire aux COP (diversité biologique, changement climatique et désertification). Cette commission, présidée par le Vice-Président, devra être constituée des représentants des principaux Ministères et des représentants des Collectivités, du secteur privé et de la Société Civile ;
- Renforcer la visibilité de la Côte d’Ivoire aux COP futures. Pour ce faire, il est souhaitable que le secteur privé soit partie prenante avec des expositions de projets et services « made in Côte d’Ivoire ».

C’est dans un contexte de négociations difficiles que la COP29 a pris fin le dimanche 24 novembre 2024, soit 2 jours au-delà de la fin prévue du 22 novembre. La prochaine COP, c’est-à-dire la COP30, aura lieu à Belém, au Brésil, du 10 au 21 novembre 2025.

ANNEXE : Liste de personnes accréditées par la Côte d'Ivoire

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
S.E. M. Tiémoko Meyliet Koné	Vice-Président	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
S.E. M. Konan Jacques Assahoré	Ministre	Cabinet	MINEDDTE	Party
S.E. M. Bougui Laurent Tchagba	Ministre	Cabinet	MINEF	Party
M. Aboua Gustave Aboua	Directeur Général	DGDDTE	MINEDTTE	Party
S.E. M. Koidiane Noel Ahounan	Directeur	Enjeux Globaux	MAEIAIE	Party
M. Abé Yapo Eric-Michel Assamoi	Directeur	DLCCTE	MINEDDTE	Party
S.E. M. Tamakolo Ouattara	Ambassadeur	Ambassade de CI en Iran	MAEIAIE	Party
Mme Merem Aboubakar usage Tahar-Aboubakar	Envoyé Spécial Jeunesse	Plaidoyer	COP15	Party
Mme Ange Patricia Agni Adiko	Sous-Directrice	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Roland Christol Adjo Lessing	Conseiller	Cabinet	Présidence	Party
Mme Viviane Clotilde Ahipeaud	Administrateur Parlementaire	Secrétariat	Assemblée Nationale	Party
M. Akesse Jean-Mathieu Ahoua	Chef d'équipe projet	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Oreste Santoni Akossi	Sous-Directeur	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Konan Joseph Amani	Payeur	Ambassade de Côte d'Ivoire en Turquie	MAEIAIE	Party
M. Narcisse Amon	Directeur Adjoint	Direction Générale	SIR	Party
M. Ahonzo Niamkey Luc Anoh	Directeur	Indénié Djuablin	ARDCI	Party
Mme Ahou Christiane Anzan née N'Guessan	Directrice	Etudes, Planification et Évaluation	MINEF	Party
Mme Amelan Ange Roselyne Patricia Assamoi	Coordonnateur de projet	Agriculture Reforestation	Conseil Café Cacao	Party
M. Adon Amédée Assi	Directeur	DIRCOMRP	MINEDDTE	Party
M. Nouho Adamo Assie	Directeur	FONAME	MMPE	Party
M. Edmond Christian Assienin	Chargé d'Études	Statistiques	Ministère des Transports	Party
M. Fleman Jean Marc Atche	Directeur	Planification	Ministère des Transports	Party
M. Tchagba Atoka Gilles Andrea	Expert	Ressources en eau	MINEF	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
Mme Aya Violaine Attoungbre	Responsable	Développement Durable	CGECI	Party
M. Siebiazeboro Roger Baffouo	Directeur	Développement	ARDCI	Party
M. Abou Bakari Bamba	Coordonnateur	Abidjan Legacy Program	Présidence	Party
Mme Myriam Bana	Responsable	Genre et Inclusions Sociale	Abidjan Legacy Program	Party
M. Djicle Bawa	Directeur	ONEP	MINHASS	Party
Mme Danielle Mamady Benoist	Conseiller	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
M. Ibrahiman Berté	Directeur Général	ONEP	MINHASS	Party
M. Gbomene Sylvain Bidi	Directeur Général	Administration	ARDCI	Party
M. Gouegbeu Hilaire Blé	Premier Conseiller	Ambassade de CI en Iran	MAEIAIE	Party
M. Kouassi Georges Bohoussou	Conseiller Technique	ARTI	Ministère des Transports	Party
M. Ziogba Sébastien Bokoua	Responsable du Bureau Régional	ARTI	Ministère des Transports	Party
Mme Taho Eve Boué	Chargée de Communication	Commune de Bin-Houye	UVICOCI	Party
M. Simplicie Roger Brou	Directeur Adjoint	Direction Générale	SIR	Party
M. Idrissa Coulibaly	Sous-Directeur	Planification	Ministère des Transports	Party
M. Soro Founngigue Coulibaly	Aide de camp	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
M. Yemyiena Coulibaly	Fonctionnaire	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
M. Kacou Firmin Croi	Conseiller Technique	Cabinet	MEPD	Party
M. Anoma N'Doua Thomas Désiré Dadié	Conseiller Technique	Cabinet	MINEDDTE	Party
M. Nabedjomon Massa Dembele	Enseignant-Chercheur	LEDD-CI	MESRS	Party
M. Aboubakar Diaby	Adjoint au Maire	Mairie de Bouaké	UVICOCI	Party
Mme Nassalatou Diaby	Vice-Gouverneur	DAA	ARDCI	Party
M. Yacouba Diallo	Chargé de Protocole	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
Mr. Issa Diarrassouba	Chef de la cellule de Contrôle et de la Planification	OIPR	MINEDDTE	Party
M. Bogro Fidèle Didi	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Kouakou Bernard Djè	Chef de Département	Météorologie Nationale	Ministère du Transport	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
Mme Patricia Aliko Djetouan	Chargée d'études	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Désiré Edgar Doh	Fonctionnaire	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
M. Alain-Richard Ahipaud Donwahi	Président de la COP15	Présidence	COP15	Party
M. Mamadou Dosso	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Mamadou Dosso	Administrateur Civil	DAA	ARDCI	Party
M. Moussa Dosso	Directeur	Energies Renouvelables	MMPE	Party
Mme Trazié Lou Bozié Rachel Douayoua née Boti	Point Focal Article 6	AN-MDP	MINEDDTE	Party
M. Mamadou Doumbia	Président	AET AFRICA	CGECI	Party
M. Eric Michel Ehui	Chargé de Protocole	Présidence de la République	Présidence de la République	Party
M. Edoh Ferdinand Eklou	Chef de département	SODEXAM	Ministère des Transports	Party
M. Vosso Elloh	Vice-Gouverneur	District	ARDCI	Party
M. N'golo Fanny	Directeur Exécutif	Direction Exécutive	Fondation des Parcs et Réserves	Party
M. Amara Fofana	Directeur Financier	DAA	ARDCI	Party
M. Armand Serge Godi	Chargé de protocole	Cabinet	MINEDDTE	Party
M. Martial Goris	Conseiller Technique	Cabinet	MCLU	Party
M. Kohou Emile Guirieoulou	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Yoboué Aymard Judicael Houssou	Spécialiste en communication	Projet PRE	MINEDDTE	Party
Mme Adrienne Grâce Kando	Journaliste	RTI	Ministère de la Communication	Party
M. Angui Sylvain Kobenan	Directeur	Energies hydraulique	MMPE	Party
M. Claude François Koffi	Sous-Directeur	Santé-Environnement	MSHPCMU	Party
M. Konan Marc Saint Clair Koffi	Président Commission Environnement et Cadre de Vie	Région du Gbêkê	ARDCI	Party
M. Kouadio Aimé Koffi	Sous-Directeur	ANAGED	MINHASS	Party
M. Yao Bernard Koffi	Directeur	Environnement et Ressources Naturelles	CEDEAO	Party
M. André Jean Yves Roland Konan	Expert Finance Climat	PNCC	MINEDDTE	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
M. Kouakou Raymond Konan	Président	Toumodi	ARDCI	Party
M. Yao Eric Landry Konan	Coordonnateur	Projet PRE	MINEDDTE	Party
M. Jean Georges Félicien Konan Banny	Chargé de mission	Présidence	COP15	Party
M. Daouda Konaté	Directeur	Météorologie Nationale - SODEXAM	Ministère du transport	Party
M. Diakaria Kone	Conseiller Technique	ONEP	MINHASS	Party
M. Gninnanyaha Constant Koné	Photographe	Communication	Présidence de la République	Party
M. Siriki Silwey Koné	Directeur de cabinet Adjoint	Cabinet	Présidence de la République	Party
Mme Namaré Koné née Doumbia	Chef de Service	Communication	MINEF	Party
Mme Ahou Sosthène Larissa Kouadio	Conseiller Technique	Cabinet	MFB	Party
M. Konan Jérôme Michel Kouadio	Assistant spécialiste en gestion des microprojets	CN-FEM	MFB	Party
M. Kouacou Fidèle Kouadio	Chef de Service	Genre et Environnement	FIRCA	Party
M. Kouadio Jules Kouadio	Chargé du Protocole	Protocole	Présidence de la République	Party
M. Kouamé Georges Kouadio	Conseiller Technique	Cabinet	MINEDDTE	Party
M. Kumassi Philippe Kouadio	Sous-Directeur	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Douagui Jean-Rock Christian Kouadio-Kirine	Spécialiste Environnement	Abidjan Legacy Program	Présidence	Party
M. Kouadio Emmanuel Kouakou	Point Focal Mécanisme Local	PNCC	MINEDDTE	Party
M. Kanga Daniel Kouamé	Chargé d'études	Cabinet	MMPE	Party
M. Konan Raoul Kouamé	Chargé de Programmes	Changement Climatique	CEDEAO	Party
M. Kouakou Alexis Kouassi	Directeur	Centre de Gestion de l'Eau	CEDEAO	Party
M. Yao Lucien Kouassi	Directeur Général	Forêts et Faune	MINEF	Party
M. Roméo Koudou	Chargé d'études	Cabinet DELOITTE	CGECI	Party
M. Arkadius Koumoin	Chef de Division	Energie Conventionnelle	CEDEAO	Party
M. Jean-Yves Gaba Kpalou	Conseiller Technique	Cabinet	MINEF	Party
M. Kouassi Kramo	Maire	Bocanda	UVICOCI	Party
M. Mayeul Alex Lagaud	Conseiller Technique	Cabinet	MINEDDTE	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
M. Amessan Benoit Ledjou	Chargé d'Études	Cabinet	MMPE	Party
M. Bakary Maguiraga	Président	Responsabilité Sociétale et Développement Durable	CCI-CI	Party
M. Brice Axel Kyrill Mé	Chef de Service Administratif et Financier	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. André Narcisse Meman	Maire	Bin-Houye	UVICOCI	Party
M. Bian Donatien Molle	Directeur	Etudes des Matériaux et de l'Architecture	MCLU	Party
Mme Larissa Pepe Monvi	Doctorante	LEDD-CI	UAO	Party
M. Assiehue Claude N'dindin	Directeur	Hygiène Publique et Santé Environnementale	MSHPCMU	Party
M. Koffi Gilles Christ N'Goran	Chef de Service	Planification	ME-MINADERPV	Party
M. Koffi Rodrigue N'Guessan	Directeur Générale	Direction Générale	MEMINADERPV	Party
Mme Manket Esther Carolle Demarillac N'kouasse	Assistante	DLCCTE	MINEDDTE	Party
Mme Kouity Florence Nebout née Sia	Chef de Service	Planification	MEMINADERPV	Party
M. Assieoue Obuabeng	Conseiller Technique	SODEMI	MMPE	Party
Mme Deborah Christelle Natacha O. Ore	Chef de service	Environnement	Conseil Café Cacao	Party
Mme Aïcha Nabintou Ouattara	Sous-Directeur de la zone Asie	Direction Générale des Financements	MFB	Party
M. Allassane Ouattara	Assistant spécialiste en Gestion des Projets	CN-FEM	MFB	Party
Mme Gnire Mariam Ouattara	Directrice	Production	Conseil Coton Anacarde	Party
Mr. Lacina Ouattara	Conseiller Technique	Cabinet	Présidence de la République	Party
M. Sié Edmond Ouattara	Photographe	Cabinet	MINEF	Party
Mme Carine-Laure Poe	Conseiller	Direction Générale	Conseil Café Cacao	Party
M. Boubacar Sedikh Ben Salah	Vice-Président	Environnement	CGECI	Party
M. Adama Sangaré	Caméraman	RTI	Ministère de la Communication	Party
M. Yacouba Sangaré	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
Mme Klah Sidoine Sasso	Chef d'équipe	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Nanga Silue	Directeur	LEDD-CI	UAO	Party
M. Gildas Badizon Simy	Directeur de Cabinet Adjoint	Cabinet	MINHASS	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
M. Nimbelefa Amadou Soro	Conseiller Technique	Cabinet	Présidence de la République	Party
M. Kouamé Raphael Souanga	Directeur	Développement et Transition énergétique	SIR	Party
Mme Alimata Soumahoro	Chef de service	Promotion des produits dérivés	Conseil Coton Anarcade	Party
M. Moustapha Sylla	Responsable	Communication	ARDCI	Party
Mme Saadia Dougouchou Tahar ép. Aboubakar	Présidente	Association	COP15	Party
M. Etile Alfred Tano	Sous-Directeur	DCIMF	MINEDDTE	Party
M. Kouamé Adjoumani Tehua	DAF	Affaires Financières	MINEDDTE	Party
M. Adama Tondossama	Directeur Général	OIPR	MINEDDTE	Party
M. Abou Touré	Député	Environnement	Assemblée Nationale	Party
Mme Binta Touré	Responsable des Programmes	Programmes Environnement	Abidjan Legacy Program	Party
M. Sékou Domain Touré	Attaché de Communication	DIRCOMRP	MINEDDTE	Party
Mme Nantarie Touré Epse Aboa	Conseillère spéciale	Cabinet	Assemblée Nationale	Party
Mme Massara Touré née Diabaté	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Ynsa Traoré	Coordonnateur ICF	Projets	MINEF	Party
M. Essay Wouadja	Président	Région	ARDCI	Party
M. Koffi David Ya	Journaliste	Fraternité Matin	Ministère de la Communication	Party
M. Paul-André Ryan Yangni-Angaté	Chargé de Communication	Communication	COP15	Party
M. Koffi Jean-Paul Yao	Député	Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Marcel Yao	Directeur	DCMIF	MINEDDTE	Party
M. Assa Appolinaire Yapi	Chef de service	Cabinet	Présidence de la République	Party
M. Assoma Lionel Leroy Yapi	Sous-Directeur	DCIMF	MINEDDTE	Party
M. Tche Max-Medard Yesso	Inspecteur Technique	IGEDDTE	MINEDDTE	Party
Mme Angoua Marie Gisèle Yessoh	Conseiller Technique	Cabinet	MINEF	Party
M. Méa Mamadou Yoboua	Chargé de missions	Cabinet	Présidence de la République	Party
M. Traoré Youssouf	Chef d'Entreprise	Business	ARDCI	Party

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
M. Wonsebeo Innocent Youté	Député	Commission Environnement	Assemblée Nationale	Party
M. Galé Frédéric Zakpa	Sous-Directeur	DLCCTE	MINEDDTE	Party
M. Harouna Zeba	Cameraman	Communication	Présidence de la République	Party
M. Banimahdi Peyman Ziyaaddin	Chauffeur	Ambassade de CI en Iran	MAEIAIE	Party
M. Alamu Sherif Adelabu Abass	Président	ONG	Agir pour la Sauvegarde Ecologique	Party Overflow
Mme Amah Grace Elvire Ahoussi	Etudiante	Education	UNICEF	Party Overflow
M. Jean Paul Aka Aka	Chef d'équipe	Développement Durable	PNUD	Party Overflow
M. Amianloh Corneille Akre	DRH	ONG	Ivoire Forest Group	Party Overflow
M. Kouamé jean-Baptiste Eclairé Amani	Conseiller Technique	Coordination Nationale	Commission Human Rights	Party Overflow
M. Kouamé Mathias Amani	Président	Présidence	ONG Reve Africa	Party Overflow
M. Yao Bertrand Assamoi	Directeur Pays	Direction	TONY BLAIR INSTITUTE	Party Overflow
Mme Watinnignon Sophie Augustt epse Seka	Humanitaire	Humanitaire	Save The Children International	Party Overflow
M. Souleymane Cissé	Expert	Changement Climatique	CSCI	Party Overflow
M. Benjamin Deh-Deh	Expert Technique	Projet Transition Bas Carbone	Expertise France	Party Overflow
Mme Aïcha Diarra	Secrétaire Générale	Secrétariat Générale	ONG Ivoire Forest	Party Overflow
M. Koffi Hervé Dibi	Humanitaire	Humanitaire	Save the Children International	Party Overflow
M. Jean Claude Dietlin	Entrepreneur	Entrepreneuriat	ATATA Bel Services	Party Overflow
Mme Obou Guelada Aurelia Esther Djedje	Elève	Humanitaire	Save the Children International	Party Overflow
M. Deby Gnaly Ghislain Dobo	Gérant	ONG	Ivoire Forest Group	Party Overflow
M. Nicholas James Dunlop	Secrétaire Général	Secrétariat Général	Parlement du Climat	Party Overflow
M. Cheick Abdel Kader Bryan Fadika	Président	Présidence	FADOX	Party Overflow
M. Vamara Fofana	Représentant Pays	Coordination Nationale	International Human Rights	Party Overflow
M. Tablet Oscar Gaguy	Chef de projet	Benkadi	CSCI	Party Overflow
M. Ange Elvis Gouza	Journaliste - Reporter	Média	L'infodrome	Party Overflow

Nom et prénoms	Fonctions	Départements	Structures	Type accréditation
Mme Itam Akpama Icha	Conseillère Technique	Cabinet	International Human Right	Party Overflow
Mme Awa Kiendrebeogo Convolbo	Présidente	Agriculture	GCA	Party Overflow
M. Aninkra Guy-Prosper Konan	Vice-Président	Présidence	ONG Reve Africa	Party Overflow
M. Lacine Koné	Membre	ONG	PACJA	Party Overflow
M. Jean Syrille Kossi	Senior Manager	Management	KPMG	Party Overflow
Mme Adjoua Hermance Noelle Kouakou	Responsable Communication	Communication	Expertise France	Party Overflow
M. Wenceslas Yao Jonathan Kouamé	Communicateur	Communication	UNICEF	Party Overflow
M. Konan Eric Kouassi	Trésorier Général	Trésorerie	CSCI	Party Overflow
M. Marc Ghislain Kouassi	Expert	Suivi-Evaluation	CSCI	Party Overflow
Mme Nele Charlotte Maria Lahrmann-Muniru	Head of Office Accra	Regional Office	Chambre de Commerce UE-Afrique	Party Overflow
M. Koffi Jules Loukou	PCA	Conseil d'Administration	FEREADD	Party Overflow
Mme Tessy Johanna Petronella Miltenburg Van Den Brand	Gestionnaire	Adaptation	GCA	Party Overflow
M. Yapo Menin Anicet Durand Claude Oboué	Coordonnateur	ONG	PACJA	Party Overflow
M. Zranda Izac Ouanto	Directeur	Exploitation, Production et Communication	Ivoire Forest Groupe	Party Overflow
Mme De laure Nesmon Pie	Experte Communication et Plaidoyer	Benkadi	CSCI	Party Overflow
M. Kouakou Alexis Promo	Inspecteur Général	Coordination Nationale	Human Rights Commission	Party Overflow
M. Joël Jacky Ruet	Expert	Développement Durable	OIKO	Party Overflow
M. Soungole Automne Siagbe	Directeur	Affaires Sociales	ARDCI	Party Overflow
M. Mamadou Sissao	RAF	Benkadi	CSCI	Party Overflow
Mme Sonia Toro	Directrice Exécutive	Direction Exécutive	Chambre de Commerce UE-Afrique	Party Overflow
M. Oumar Touré	Membre	Présidence	ONG Internationale Sauvons l'Environnement	Party Overflow
M. Sékou Ahmadou Touré	Membre	Environnement	ONG Internationale Sauvons l'Environnement	Party Overflow
Mme Olola Vieyra	Représentante Pays	Economie Verte	GGGI	Party Overflow

